Destination Inconnue

pour les enfants juifs de Saint-Brieuc (1940-1944)

Hillion- 18 juin 2021
Collège Charles de Gaulle

Archives départementales
Un site du Département des Côtes d'Armor

Portrait

La famille BASSAN

Photographie de Michel et Henri Bassan (à gauche Henri, à droite Michel) : Mémorial de la Shoah/Coll. Serge Klarsfeld.

Photographie actuelle 2 place de la Cité

Cette photographie représente les deux frères : Henri et Michel BASSAN. Henri BASSAN est né le 30 décembre 1938 à St Brieuc. Il habite avec son frère et ses parents au 2 place de la Cité à St Brieuc. Michel BASSAN est né le 26 Août 1937 à St Brieuc.
Claire BASSAN est la mère de Henri et Michel. Elle est née en Turquie, comme son mari Robert. Ils sont arrivés en France en 1920. Le frère de Robert, Pépo, habite aussi à Saint-Brieuc. Robert obtient la nationalité française en 1930. Il est incorporé dans l'armée française en 1940.
Commerçant, il est recensé comme Juif en 1940. Son magasin subit une fermeture administrative et le stock de marchandises est saisi le 7 décembre 1940. La famille est arrêtée en 1942 (zone interdite) et déplacée en résidence surveillée à Ecommoy dans la Sarthe.
La famille BASSAN est arrêtée le 10 février 1944 et internée à Drancy. Ils sont déportés à Auschwitz dans le convoi numéro 68, avec 1500 personnes dont 279 enfants. Michel et Henri sont gazés le 20 fév. 1944.

Photographie datée du 2 novembre 1939,
collection Marie Brilleaud.

Photographie prise avant la guerre au Val-André,
collection Laurence Masliah.

Les deux frères Bassan à droite (Pépo et Robert). Claire est à gauche.
Photographie prise avant la guerre, collection Marie Brilleaud

Portrait

La famille Bassan

Photographie du mariage de Claire et Robert Bassan, collection Marie Brilleaud. Toute la famille Bassan est réunie : Michoulam Bassan est venu de Turquie pour le mariage de son fils ainé.

Photographie de Michel avec sa mère et sa grand-mère sur les marches du Rosaria aux Rosaires en 1933, collection Marie Brilleaud.

Pépo BASSAN est né en Turquie et Marie BASSAN est née en Bulgarie. Pépo est arrivé en France le 14 Novembre 1923 et obtient la nationalité française. La famille habite au 36 rue du port à Saint-Brieuc. Elle a un fils : Michel qui est né le 26 Octobre 1931 à Saint-Brieuc. Pépo est incorporé dans l'armée française en 1940. Il est commerçant de profession.

La famille BASSAN est recensée comme juive en 1940, la famille est arrêtée en 1942 à Saint-Brieuc : les gendarmes viennent arrêter Michel et les autres enfants juifs pendant une récréation à l'école des Promenades (témoignage de Yvon Brilleaud, alors écolier dans la même école). La famille est mise en résidence surveillée à Ecommoy. Pépo décède le 15 Mai 1942. Marie et son fils s'évadent au moment de leur transport en train vers un camp le 9 Octobre 1942. Michel est caché chez la directrice de l'école à Ecommoy jusqu'à la fin de la guerre.

Photographie actuelle du 36 rue du port à Saint-Brieuc.

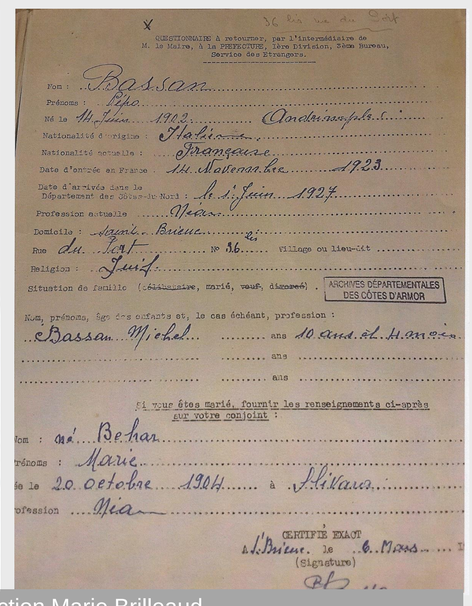

QUESTIONNAIRE à retourner, par l'intermédiaire de M. le Maire, à la PREFECTURE, 1ère Division, 3ème Bureau, Service des Etrangers.

Nom : Bassan
Prénoms : Pépo
Né le 14 Juin 1902 à Andrinople
Nationalité d'origine : Italien
Nationalité actuelle : Française
Date d'entrée en France : 14 Novembre 1923
Date d'arrivée dans le Département des Côtes-du-Nord : 15 Juin 1927
Profession actuelle : Nég.
Domicile : Saint-Brieuc
Rue du Port ... N° 36 ... Village ou lieu-dit
Religion : Juif
Situation de famille (célibataire, marié, veuf, divorcé) : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES D'ARMOR

Nom, prénoms, âge des enfants et, le cas échéant, profession :
Bassan Michel ... ans 10 ans et demi
... ans
... ans

Si vous êtes marié, fournir les renseignements ci-après sur votre conjoint :
Nom : née Behar
Prénoms : Marie
Né le 20 octobre 1904 à Silivrie
Profession : Nég.

CERTIFIÉ EXACT
A St-Brieuc, le 6 Mars ...
(Signature)

Michel avec ses parents avant leur arrestation, collection Marie Brilleaud.
Questionnaire rempli par la famille de Pépo Bassan et adressé à la Préfecture des Côtes-du-Nord, daté du 6 mars 1942 (Archives Départementales des Côtes d'Armor).

Portrait

La famille Davy

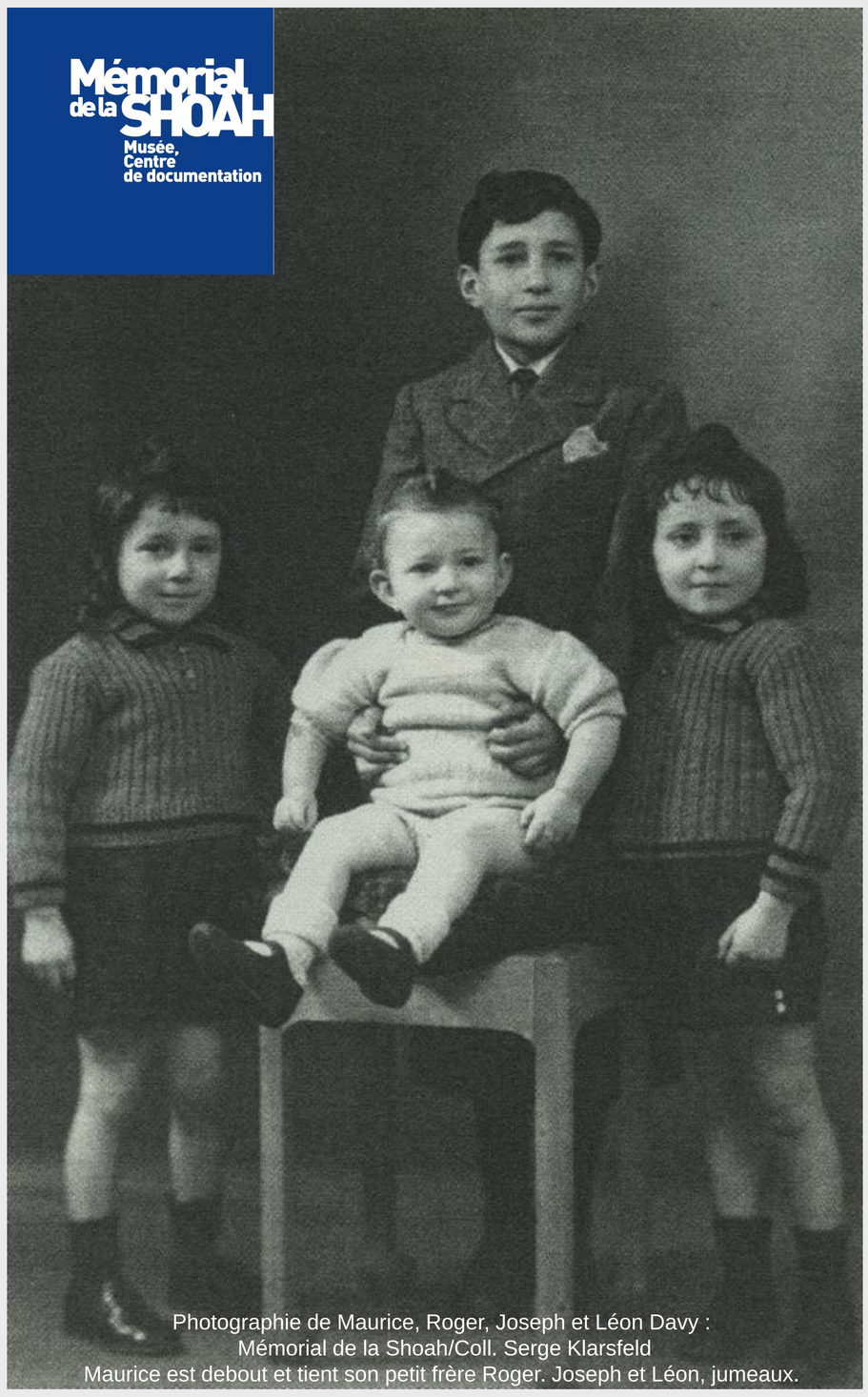

Photographie de Maurice, Roger, Joseph et Léon Davy :
Mémorial de la Shoah/Coll. Serge Klarsfeld
Maurice est debout et tient son petit frère Roger. Joseph et Léon, jumeaux.

Maurice avec son meilleur ami, Michel Bassan, collection Marie Brilleaud.

Dans la famille Davy, il y avait le père Israël, né à Izmir en Turquie. La mère s'appelait Rose, née à Constantinople. Ils avaient quatre enfants : Maurice né à Paris le 3 décembre 1931, les jumeaux Joseph et Léon, nés à St-Brieuc le 25 juin 1937 et Roger né à St-Brieuc le 1er février 1941. Les parents ont émigré en France et après un séjour à Paris, ils se sont installés à Saint-Brieuc 2, rue du Chapitre en 1931.
Ils ont obtenu la nationalité française. Le père exerce le métier de marchand forain. Après avoir été déchus de la nationalité française par Vichy, ils sont recensés en tant que « Israélites » le 16 octobre 1940.
Ils ont été déplacés dans la Sarthe à Ecommoy parce qu'ils habitaient la zone côtière interdite.
Toute la famille a été arrêtée en même temps et transférée à Drancy. Elle est déportée par le convoi numéro 68 avec la famille de Robert Bassan. Ils ont été assassinés tous les six à leur arrivée à Auschwitz le 15 février 1944.

Photographie du lieu de résidence de la famille Davy : 2 rue du Chapitre à Saint-Brieuc

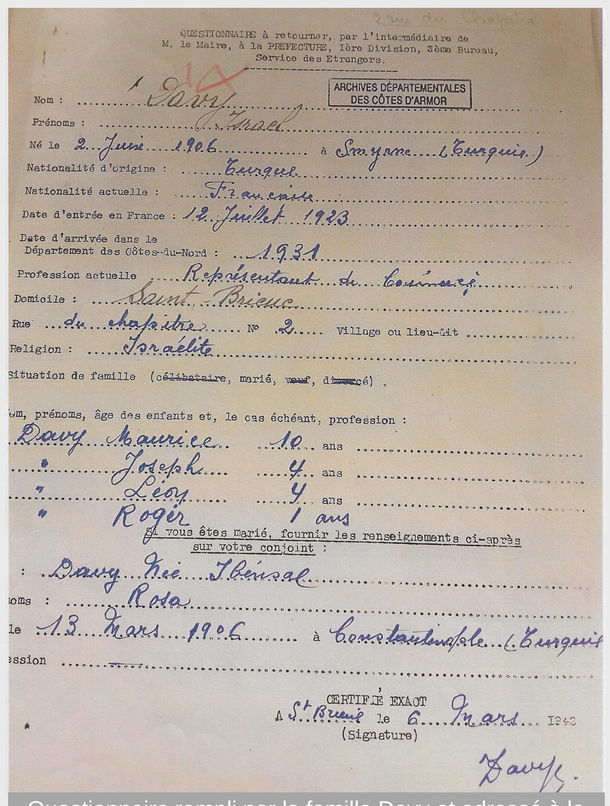

QUESTIONNAIRE à retourner, par l'intermédiaire de M. le Maire, à la PRÉFECTURE, 1ère Division, 3ème Bureau, Service des Etrangers.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES D'ARMOR

Nom : Davy
Prénoms : Israel
Né le 2 Juin 1906 à Smyrne (Turquie)
Nationalité d'origine : Turque
Nationalité actuelle : Française
Date d'entrée en France : 12 Juillet 1923
Date d'arrivée dans le Département des Côtes-du-Nord : 1931
Profession actuelle : Représentant de Commerce
Domicile : Saint-Brieuc
Rue du chapitre N° 2 Village ou lieu-dit
Religion : Israélite
Situation de famille (célibataire, marié, veuf, divorcé)
Nom, prénoms, âge des enfants et, le cas échéant, profession :
Davy Maurice 10 ans
" Joseph 4 ans
" Léon 4 ans
" Roger 1 ans
Si vous êtes marié, fournir les renseignements ci-après sur votre conjoint :
Nom : Davy née Ibensal
Prénoms : Rosa
Né le 13 Mars 1906 à Constantinople (Turquie)
Profession
CERTIFIÉ EXACT
A St Brieuc le 6 Mars 1942
(Signature)
Davy

Questionnaire rempli par la famille Davy et adressé à la Préfecture des Côtes-du-Nord, daté du 6 mars 1942 (Archives Départementales des Côtes d'Armor), avant d'être expulsée à Ecommoy dans la Sarthe.

Portrait

La famille Hasson

Cette photo représente la famille Hasson avec les deux familles Bassan.
Le père, Santos est au dernier rang. Il tient son fils Albert dans ses bras. Sa femme, Marthe, souriante, est près de lui. Leur fille, Caden, a la tête tournée vers son père.
(Collection Marie Brilleaud)

Santos Hasson est né à Smyrne en Turquie. A l'âge de 19 ans, Il émigre en France. Il se marie avec Didia Passeti et ils ont une fille Caden, née le 9 octobre 1932. Il s'installe à Saint-Brieuc car il connaissait déjà les frères Bassan. Il est commerçant. Après le décès de sa première femme dans un accident de voiture, il se remarie avec une Bretonne catholique Marthe Mahic : ils ont un fils Albert en 1936. La famille vit au 1, place Du Guesclin.

RECENSEMENT DES ISRAËLITES N°

Ordonnance du 27 Septembre 1940 de M. le Chef de l'Administration Militaire Allemande en France

DÉCLARATION

Je soussigné, M. Hasson Santos, demeurant à Le Mans
rue du Bourg-Belé, n° 82, reconnais :
(1) appartenir à la religion juive ;
avoir plus de deux grands-parents appartenant ou ayant appartenu à la religion juive.
Je souscris la présente déclaration en mon nom [redacted].
Au Mans, le 23 DECE 1941 (Signature) Hasson

PRÉFECTURE TIMBRE 27 DEC 1941 D'ARRIVÉE DE LA SARTHE

A. — LISTE DES MEMBRES DE LA FAMILLE

	NOM ET PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	NATIONALITÉ
Le déclarant	Hasson Santos	le 28-12-1904 à Smyrne (Turquie) 22-1-19 à St-Brieuc (C.-du-N.) de religion catholique	sans profession	turque
Le conjoint	Hasson née Marbic Marthe		s/c	Française
Les enfants (résidant avec le déclarant) 1°	Caden	9-10-1932 à Paris (18e)		Française
2°	Albert	16-3-1936 à Lambezellec		Française

En France depuis 1923

B. — INDICATIONS SUR LA RELIGION DES ASCENDANTS

ascendance juive -

Archives Départementales de la Sarthe :
Recensement des israélites du 23 décembre 1941 (670W129)

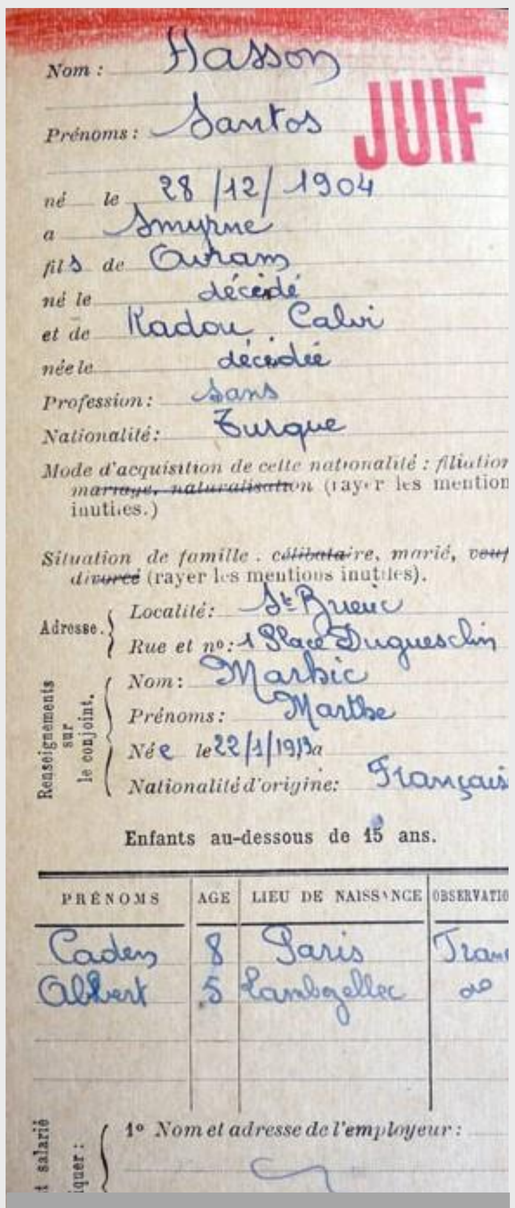

Nom : Hasson JUIF
Prénoms : Santos
né le 28/12/1904
à Smyrne
fils de Avram
né le décédé
et de Rodou Calvi
née le décédée
Profession : Sans
Nationalité : Turque
Mode d'acquisition de cette nationalité : filiation ~~mariage, naturalisation~~ (rayer les mentions inutiles.)
Situation de famille : ~~célibataire~~, marié, ~~veuf divorcé~~ (rayer les mentions inutiles).
Adresse. Localité : St-Brieuc
Rue et n° : 1 Place Duguesclin
Renseignements sur le conjoint. Nom : Marbic
Prénoms : Marthe
Née le 22/1/1913 à
Nationalité d'origine : Français

Enfants au-dessous de 15 ans.

PRÉNOMS	AGE	LIEU DE NAISSANCE	OBSERVATIO
Caden	8	Paris	Fran
Albert	5	Lambezellec	id

1° Nom et adresse de l'employeur :

Archives Départementales de la Sarthe :
fiche d'identité de Santos HASSON du 2 décembre 1941 670W160

La famille est placée en résidence surveillée dans la Sarthe, d'abord au Mans en décembre 1941, puis à Ecommoy en avril 1942. Santos est arrêté le 12 octobre 1942. Il est transféré à Drancy. Il est déporté à Auschwitz le 11 novembre 1942 par le convoi n°45, qui comptait 745 personnes dont 106 enfants. Il fait partie des 112 déportés sélectionnés pour le travail forcé. Il meurt en 1944 dans un autre camp où il avait été transféré. Deux personnes du convoi n°45 survécurent.

Photographie actuelle 1, place Du Guesclin à Saint-Brieuc

Après l'arrestation de son mari, Marthe et les enfants rentrent à Saint-Brieuc. Aidée par un prêtre, Marthe réussit à falsifier des documents pour faire croire que Caden est catholique et lui éviter la déportation, jusqu'à la Libération.

Portrait

La famille Lévy

Photographie actuelle de la rue du Bel-Orient à Saint-Brieuc.

Maurice et Suzanne Lévy sont de nationalité française. Ils vivaient à Paris avant la guerre et se sont réfugiés à Saint-Brieuc. Ils ont deux enfants Raymond et Jean, qui ont été tous les deux baptisés. Raymond a été scolarisé à l'école Sacré-Cœur. Raymond a suivi des cours de dessin avec le peintre Emile Daubé en 1943. Il est engagé chez M. Rolland, architecte, rue Saint-Guillaume. Jean, lui, travaille dans une ferme à Plaintel .
La famille habite Rue du Bel-Orient. Le père est représentant dans une entreprise qui fabrique du savon.

Premières mesures antisémites

Ils ont été recensés en tant qu'Israélites en 1940 à Saint-Brieuc. Maurice est interdit d'exercer son métier de voyageur de commerce pour la fabrique de savon, par décret de Vichy. Il devient donc ouvrier dans cette même usine, où il se fait appeler Monsieur Maurice pour pouvoir passer inaperçu.

La vie dans la clandestinité

La famille déménage en 1941, au 4 rue du 71ème Régiment d'Infanterie. Elle ne s'est pas inscrite au second recensement des juifs en 1941. Elle n'est donc pas expulsée de Saint-Brieuc en 1942, comme les autres juifs. Les Lévy ne portent pas l'étoile jaune. Suzanne a réussi à obtenir une fausse carte d'identité grâce à la complicité de la mairie de Plaintel.
La famille est finalement arrêtée le 28 juin 1943. Ils sont incarcérés à la prison de Saint-Brieuc et transférés à Drancy, puis déportée dans le convoi n°58 à Auschwitz avec 1000 personnes, dont 95 enfants. Ils sont gazés le 2 août 1943.

Photographie actuelle du 4 rue du 71ème RI à Saint-Brieuc.

Photographie de classe du Collège Sacré-Cœur en 1940-1941 : Raymond Lévy a été scolarisé dans un établissement catholique.

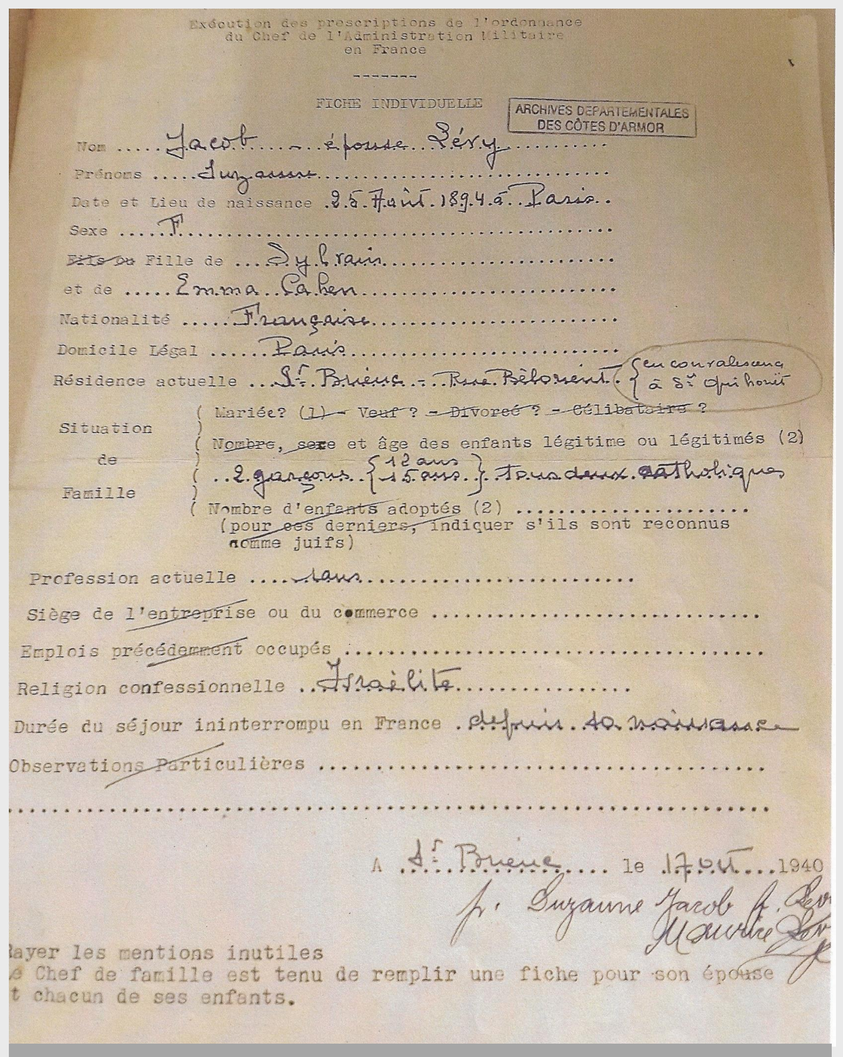

Fiche de recensement de la famille Lévy, datée du 17 octobre 1940 (Archives Départementales des Côtes d'Armor). Raymond et Jean ont été baptisés et leur père le précise aux autorités : une stratégie pour sauver ses deux fils ?

Portrait

La famille Fékété

Photographie d'Alain Fékété : Mémorial de la Shoah/Coll. Serge Klarsfeld.

Sur cette photographie, nous pouvons voir le petit Alain Fékété jouer sur son tricycle. Il est né le 8 mars 1937 dans le 13ème arrondissement à Paris et est domicilié à Saint-Brieuc, 22 rue des Capucins, chez ses parents. Son père Adalbert, est né à Hortes de Jas en Hongrie. Il est docteur en chirurgie. Sa mère Irène, est née à Mikalemi en Hongrie. Elle est femme au foyer.

La clandestinité avant la déportation

La famille Fékété a vécu pendant quatre ans à Saint-Brieuc dans la clandestinité parce qu'elle a refusé d'être recensée. Elle a été arrêtée le 16 avril 1944 et incarcérée à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc puis transférée à Drancy. Le 30 mai 1944, ils sont intégrés à un convoi de 1004 personnes partant de Drancy vers Auschwitz-Birkenau en Pologne. Le 2 juin 1944, Alain et Irène sont assassinés par gazage en arrivant au camp.

Adalbert est épargné en 1945, grâce à son statut de médecin et est transféré au camp de concentration de Mauthausen, situé en Autriche. Il est ensuite transféré à Ebensee. Il est libéré du camp le 6 mai 1945 par les Américains et rapatrié à Paris. Après son passage à l'hôtel Lutétia, Adalbert Fékété revient à Saint -Brieuc et rouvre un cabinet médical.

Photographie actuelle du 22 rue des Capucins à Saint-Brieuc.

Antisémitisme

Le recensement

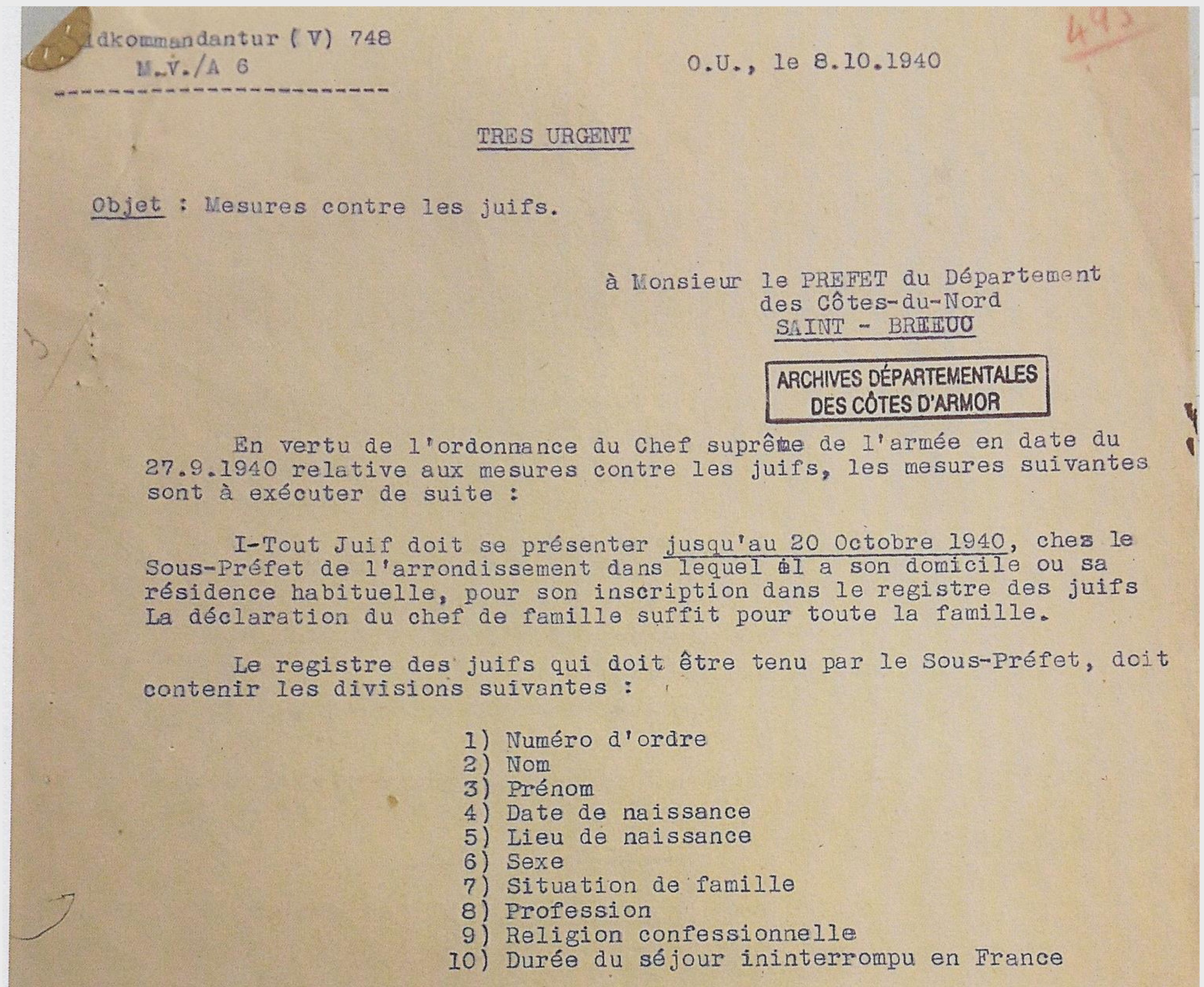

Feldkommandantur (V) 748
M.V./A 6

O.U., le 8.10.1940

TRES URGENT

Objet : Mesures contre les juifs.

à Monsieur le PREFET du Département
des Côtes-du-Nord
SAINT - BRIEUC

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES D'ARMOR

En vertu de l'ordonnance du Chef suprême de l'armée en date du 27.9.1940 relative aux mesures contre les juifs, les mesures suivantes sont à exécuter de suite :

I-Tout Juif doit se présenter jusqu'au 20 Octobre 1940, chez le Sous-Préfet de l'arrondissement dans lequel il a son domicile ou sa résidence habituelle, pour son inscription dans le registre des juifs La déclaration du chef de famille suffit pour toute la famille.

Le registre des juifs qui doit être tenu par le Sous-Préfet, doit contenir les divisions suivantes :

1) Numéro d'ordre
2) Nom
3) Prénom
4) Date de naissance
5) Lieu de naissance
6) Sexe
7) Situation de famille
8) Profession
9) Religion confessionnelle
10) Durée du séjour ininterrompu en France

Courrier de la Feldkommandantur au préfet des Côtes-du-Nord, relatif au recensement des Juifs, daté du 8 octobre 1940
(Archives Départementales des Côtes d'Armor).

Le recensement est une demande allemande du **27 septembre 1940** dans la zone occupée. Les personnes renseignent leur identité, leur profession, leur appartenance à la religion juive, leur nationalité, leur situation de famille et la durée de séjour en France.
Le **2 juin 1941**, un second recensement est fait dans la zone occupée et dans la zone libre.
A Saint-Brieuc, il y a plus de 140 Juifs en 1940. Certaines familles refusent le recensement comme la famille **Fékété** dès **1940** ou en **1941** comme la famille **Lévy**. Elles vivent alors dans la clandestinité.
Le recensement permet aux autorités allemandes de contrôler les Juifs pour ensuite prendre des décisions contre eux : les emmener à Ecommoy ou les déporter.

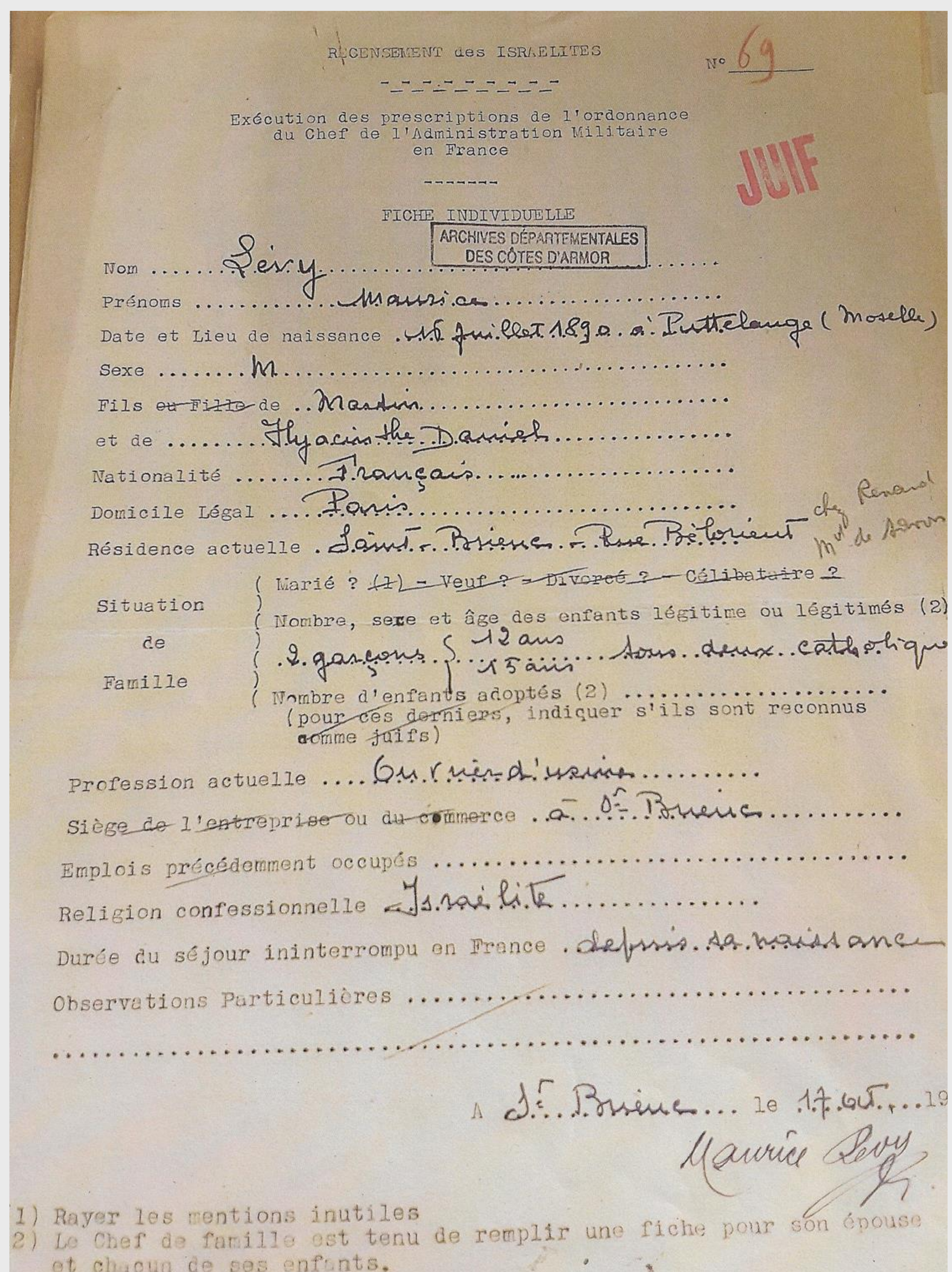

RECENSEMENT des ISRAELITES — N° 69

Exécution des prescriptions de l'ordonnance du Chef de l'Administration Militaire en France

JUIF

FICHE INDIVIDUELLE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES D'ARMOR

Nom ...... Lévy
Prénoms ...... Maurice
Date et Lieu de naissance . 15 juillet 1890 à Puttelange (Moselle)
Sexe ...... M
Fils ~~ou Fille~~ de .. Martin
et de ...... Hyacinthe Daniel
Nationalité ...... Français
Domicile Légal .... Paris
Résidence actuelle . Saint-Brieuc - Rue Bélorient chez Renaud Md de Ravon

Situation de Famille
(Marié ? ~~(1) - Veuf ? - Divorcé ? -~~ Célibataire ?
(Nombre, sexe et âge des enfants légitime ou légitimés (2)
(2 garçons { 12 ans / 15 ans ... tous deux catholiques
(Nombre d'enfants adoptés (2) ......
(pour ces derniers, indiquer s'ils sont reconnus comme juifs)

Profession actuelle .... Ouvrier d'usine
Siège ~~de~~ l'~~entreprise~~ ou du ~~commerce~~ . à St-Brieuc
Emplois précédemment occupés ......
Religion confessionnelle . Israélite
Durée du séjour ininterrompu en France . depuis sa naissance
Observations Particulières ......

A St-Brieuc ... le 17.10 ...19
Maurice Lévy

1) Rayer les mentions inutiles
2) Le Chef de famille est tenu de remplir une fiche pour son épouse et chacun de ses enfants.

Fiche de recensement de la famille Lévy, datée du 17 octobre 1940
(Archives Départementales des Côtes d'Armor).

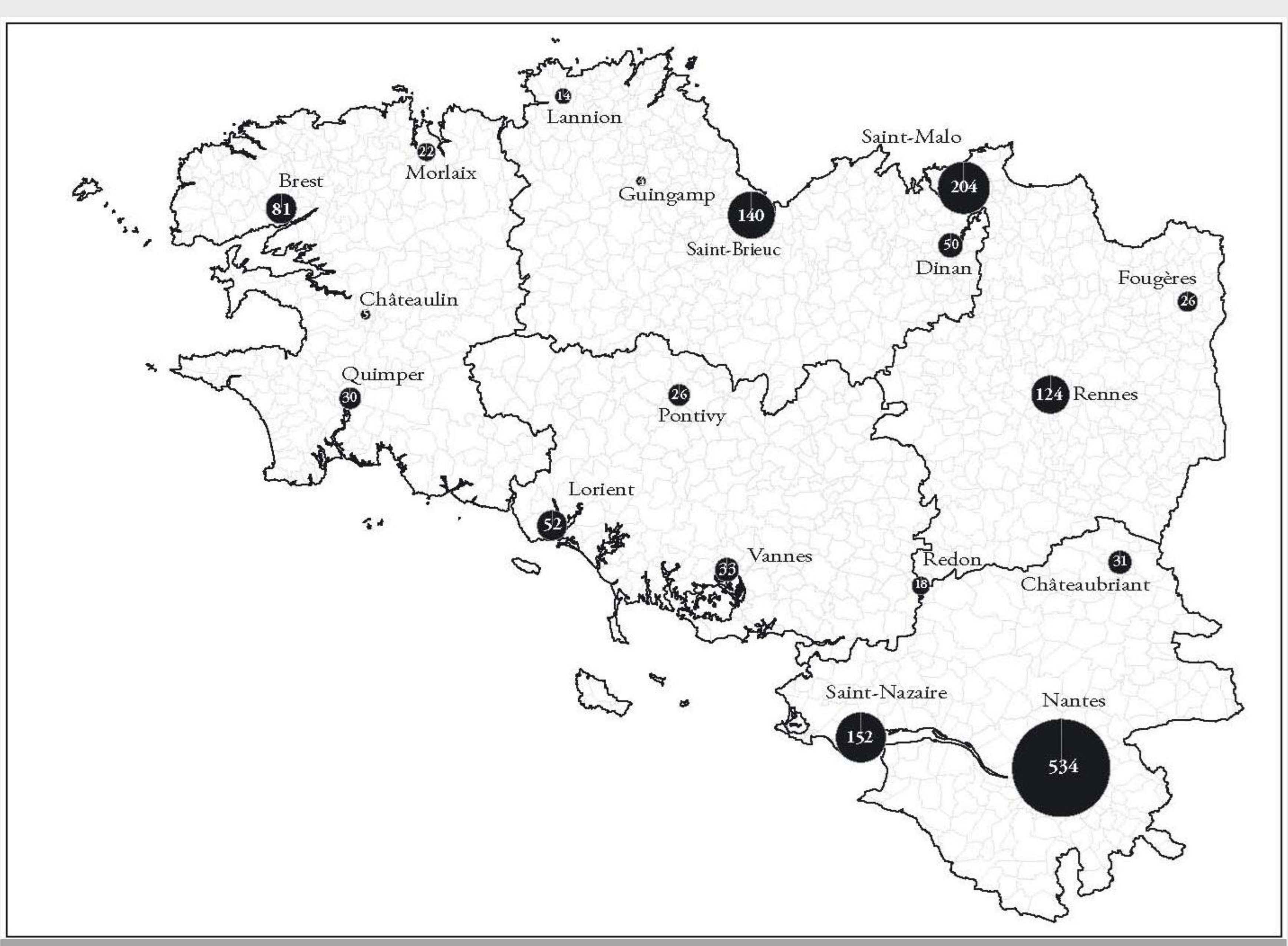

Carte tirée de l'ouvrage de Claude Toczé avec la collaboration d'Annie Lambert, *Les juifs en Bretagne*,
Presses universitaires de Rennes, 2006, 2-7535-0265-X.

Il y a en Bretagne un peu moins de 2000 Juifs sur une population de plus de 3 millions d'habitants en octobre 1940.

Antisémitisme

Le statut des Juifs

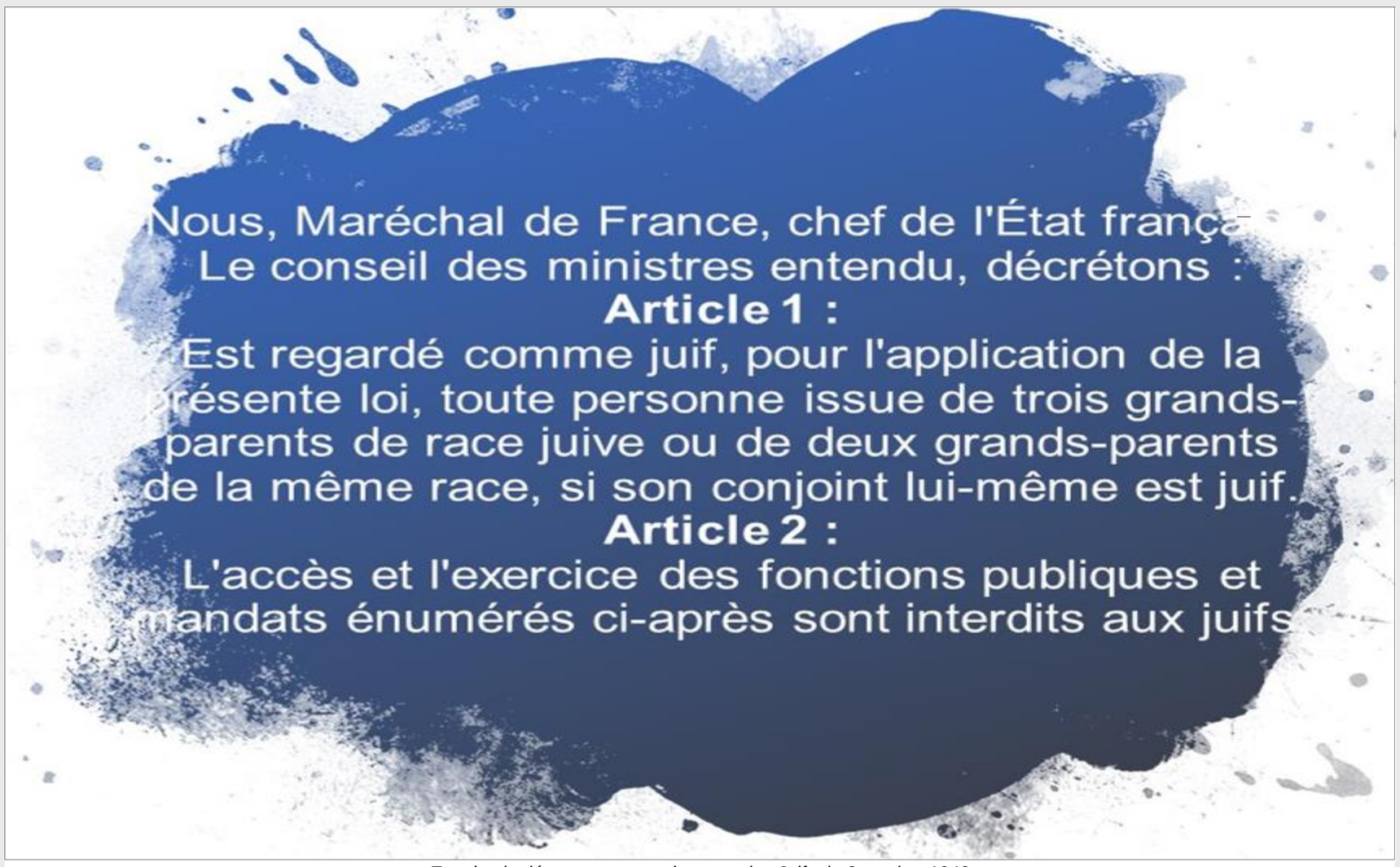

Extraits du décret portant sur le statut des Juifs du 3 octobre 1940

Le statut des juifs, une discrimination

Le statut des juifs est une discrimination car il leur interdit l'exercice des métiers de fonctionnaires et des professions libérales.
Une loi prive les Juifs de leurs droits, elle ne respectent pas le droit de croyance, le droit d'égalité et elle porte atteinte à la libertés des juifs.
L'auteur de cette loi est le Maréchal Pétain.
Elle est semblable à la loi de Nuremberg en Allemagne.

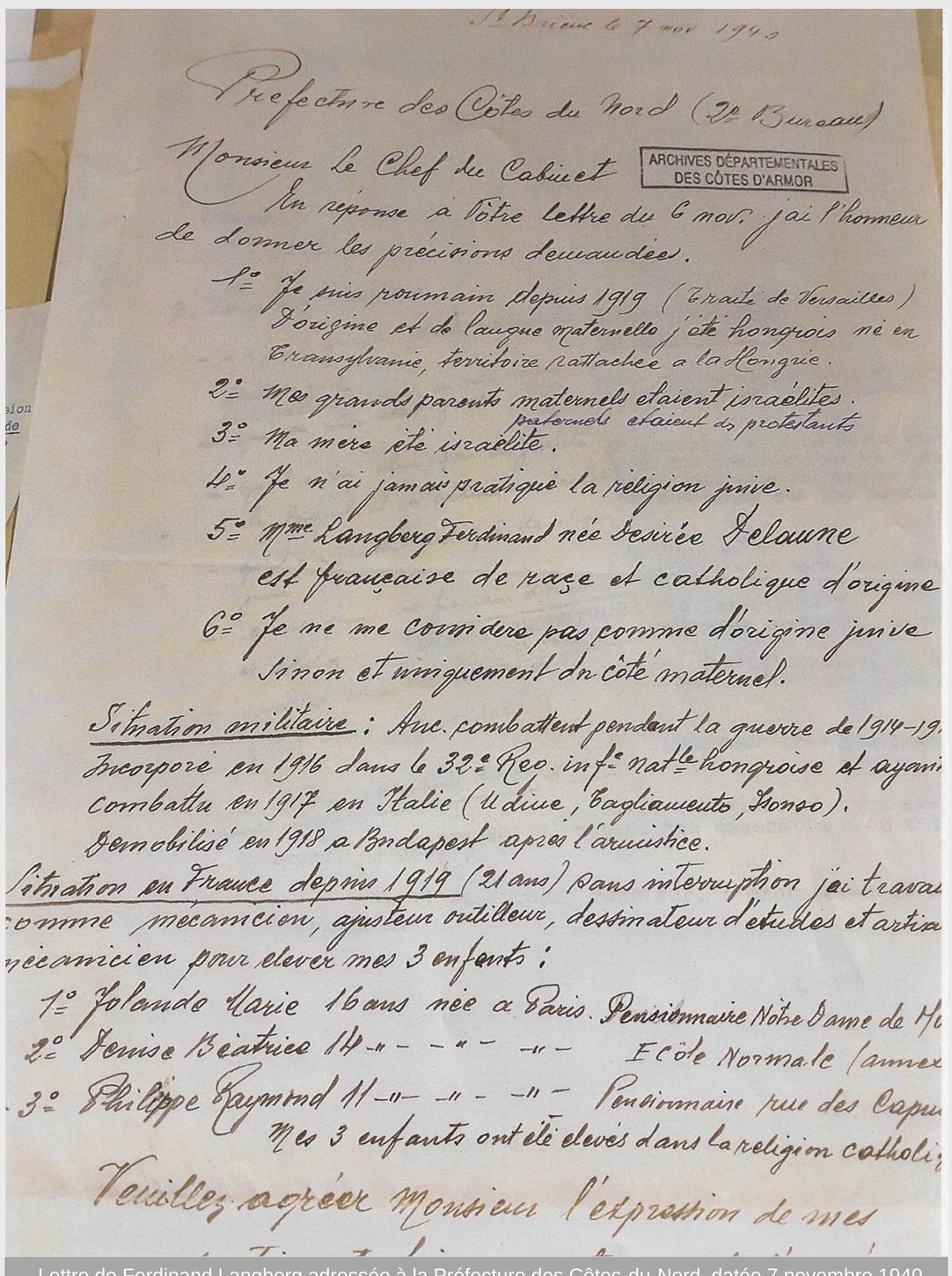

Lettre de Ferdinand Langberg adressée à la Préfecture des Côtes-du-Nord, datée 7 novembre 1940
(Archives Départementales des Côtes d'Armor)

Présentation du document

Suite à une demande de la Préfecture des Côtes-du-Nord, Monsieur Ferdinand LANGBERG adresse sa réponse, par courrier. Dans cette lettre Ferdinand LANGBERG justifie que ces trois enfants Yolande Marie, Denise Béatrice et Philippe Raymond ne relèvent pas du statut des Juifs.

La famille Langberg essaie d'éviter à ses enfants le recensement

C'est par des courriers que Ferdinand Langberg et le Préfet des Côtes-du-Nord correspondent.
Dans ces courriers, François Ferdinand prouve que ses enfants ne sont pas juifs. Il y déclare que ses deux grands-parents maternels étaient juifs ; que ses deux grands-parents paternels ne seraient pas juifs ; que sa mère était juive ; qu'il a été élevé par des Jésuites grâce auxquels il a obtenu son baccalauréat, qu'il n'a jamais pratiqué la religion juive ; que sa femme est française d'origine catholique et qu'il est ancien combattant de la guerre 14-18 sur le front italien.
Ferdinand Langberg et le Préfet des Côtes-du-Nord échangent donc des courriers entre le 22 juillet et le 21 novembre 1940.
Grâce aux arguments données par Monsieur Langberg, une décision finale est prise : les enfants Langberg sont sauvés.

Antisémitisme

La carte d'identité

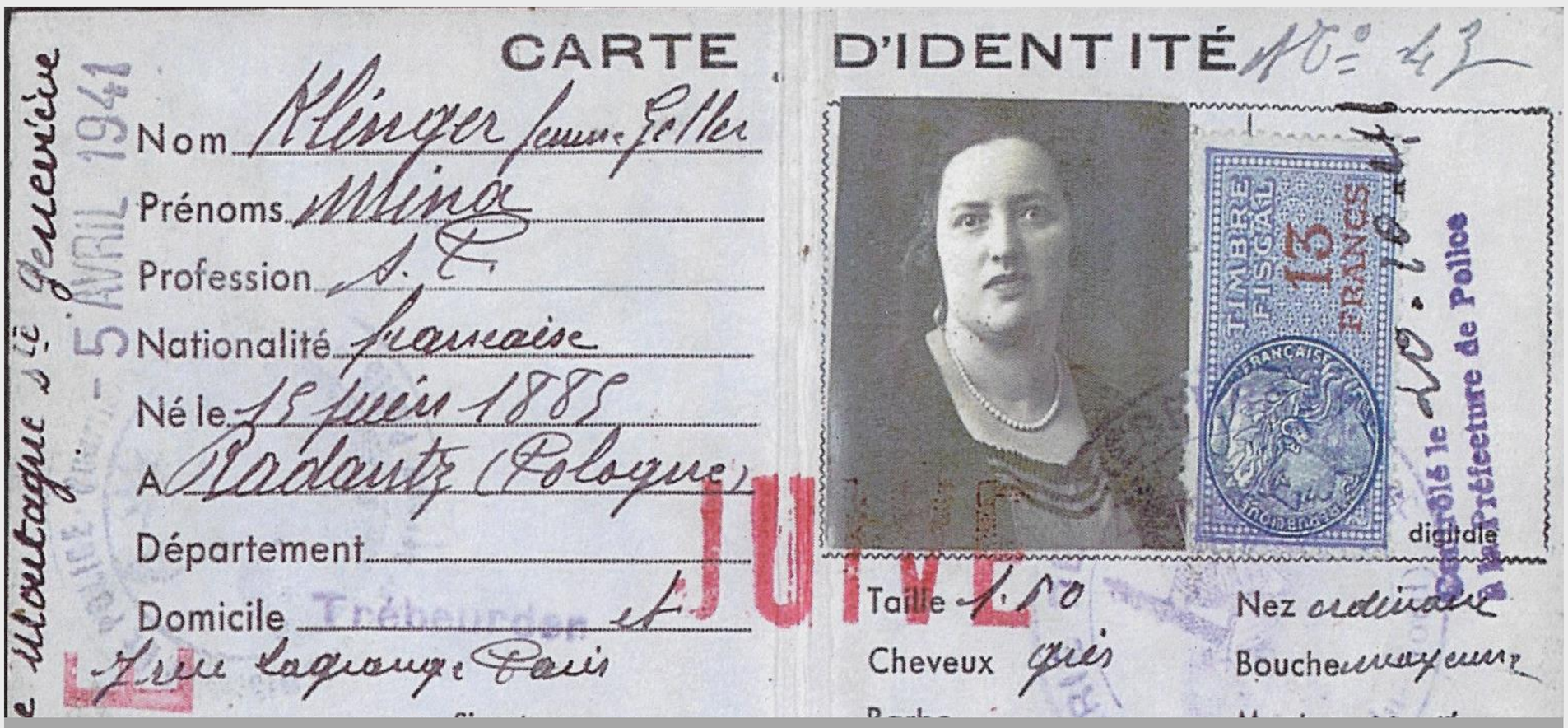

Carte d'identité de Mina Klinger modifiée en 1941 (Archives Départementales des Côtes d'Armor).

REPERES CHRONOLOGIQUES

1917 : Création de la carte d'identité pour les étrangers
10 août 1927 : loi accordant la nationalité française pour les étrangers résidant en France depuis 3 ans
22 juillet 1940 : décret-loi de Vichy promulguant la révision de toutes les naturalisations accordées depuis 1927 (plus de 6000 juifs sont déchus de leur nationalité française)
13 octobre 1940 – 7 novembre 1940 : Les Allemands obligent les juifs, dans la zone occupée, à retirer dans les commissariats des cartes d'identité portant la mention « juif »
27 octobre 1940 : création de la carte d'identité par Vichy
11 Décembre 1942 : décret de Vichy imposant la mention « juif » sur les cartes d'identité dans toute la France.

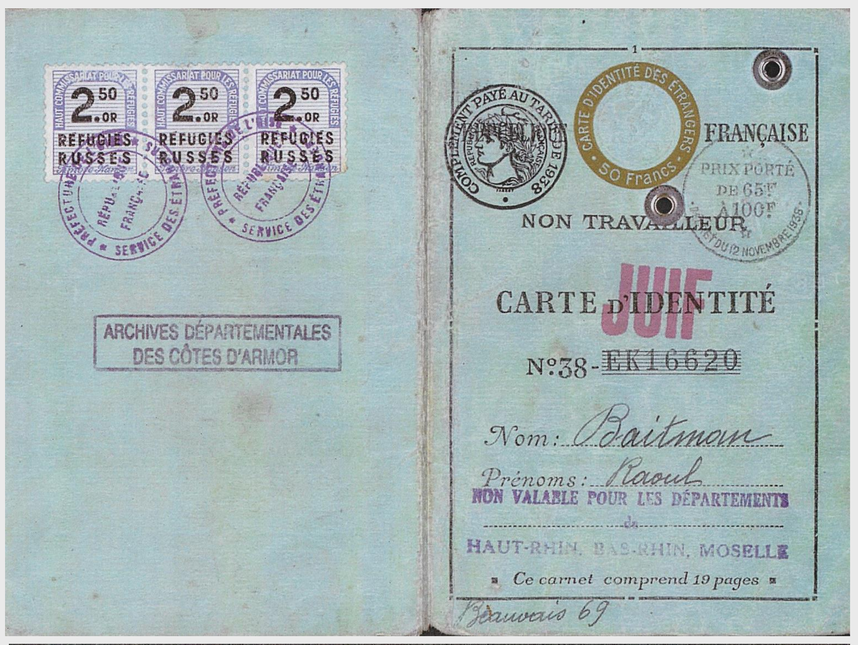

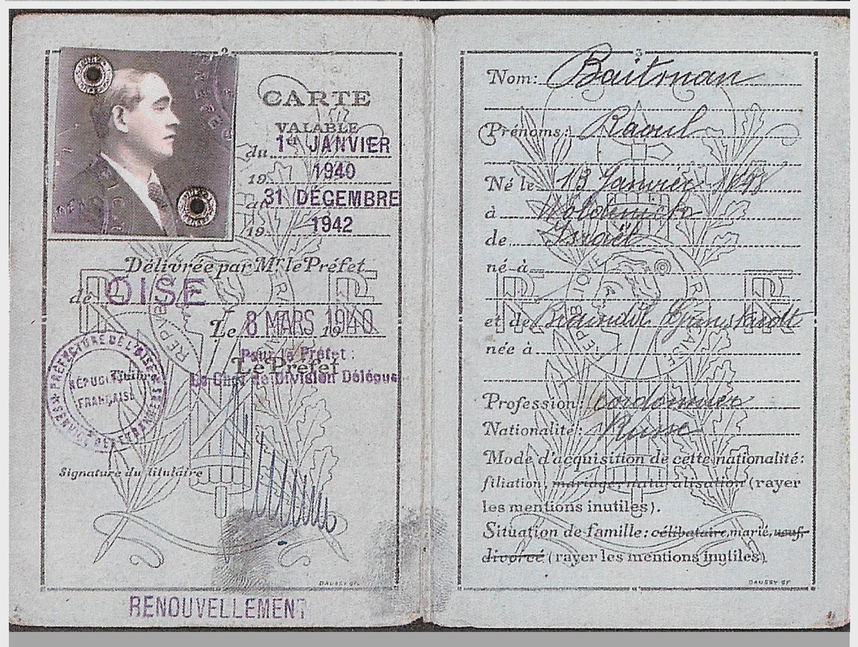

Carte d'identité de Raoul Baïtman
(Archives Départementales des Côtes d'Armor).

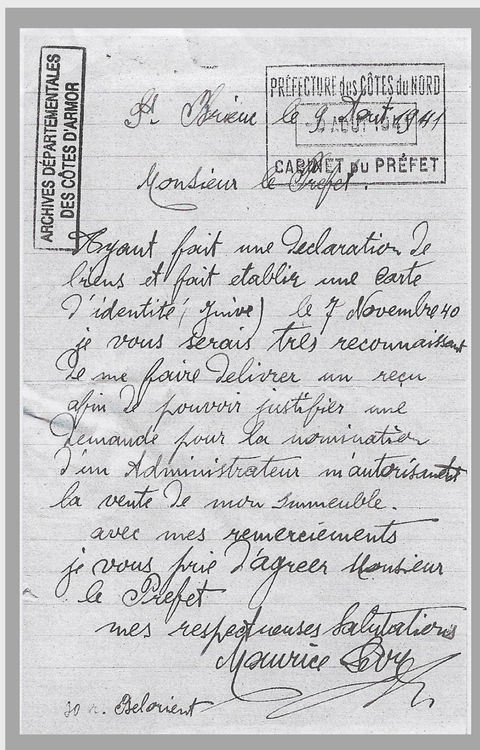

Maurice Lévy est Français. Comme tous les autres Français, il n'avait pas de carte d'identité.
Les Allemands obligent les Juifs français de la zone occupée à retirer des cartes d'identité portant la mention « JUIF ». Maurice Lévy est en possession de cette carte à partir du 7 novembre 1940.
Il décide de vivre dans la clandestinité à partir de 1941 : la mairie de Plaintel lui fournira une fausse carte d'identité sans la mention « JUIF ».

Lettre de Maurice Lévy au préfet des Côtes-du-Nord, datée du 9 août 1941
(Archives Départementales des Côtes d'Armor).

Les Français n'ont pas de carte d'identité sous la IIIème République, alors que c'est une obligation pour les étrangers qui sont en France depuis 1917. C'est un moyen de les contrôler.
Raoul Baïtman (carte d'identité ci-dessus) est Russe. Sa carte comporte des symboles républicains (Marianne, RF) car elle a été faite avant 1940. Elle est toujours valable pendant l'Occupation. Les autorités se contentent d'ajouter la mention **JUIF** en rouge.
Il est arrêté le 17 juillet 1942, mis en résidence surveillée à Ecommoy dans la Sarthe, puis interné dans un camp à Angers. Il est déporté à Auschwitz où il est gazé le 25 juillet 1942.

Antisémitisme

Refoulés de St-Brieuc

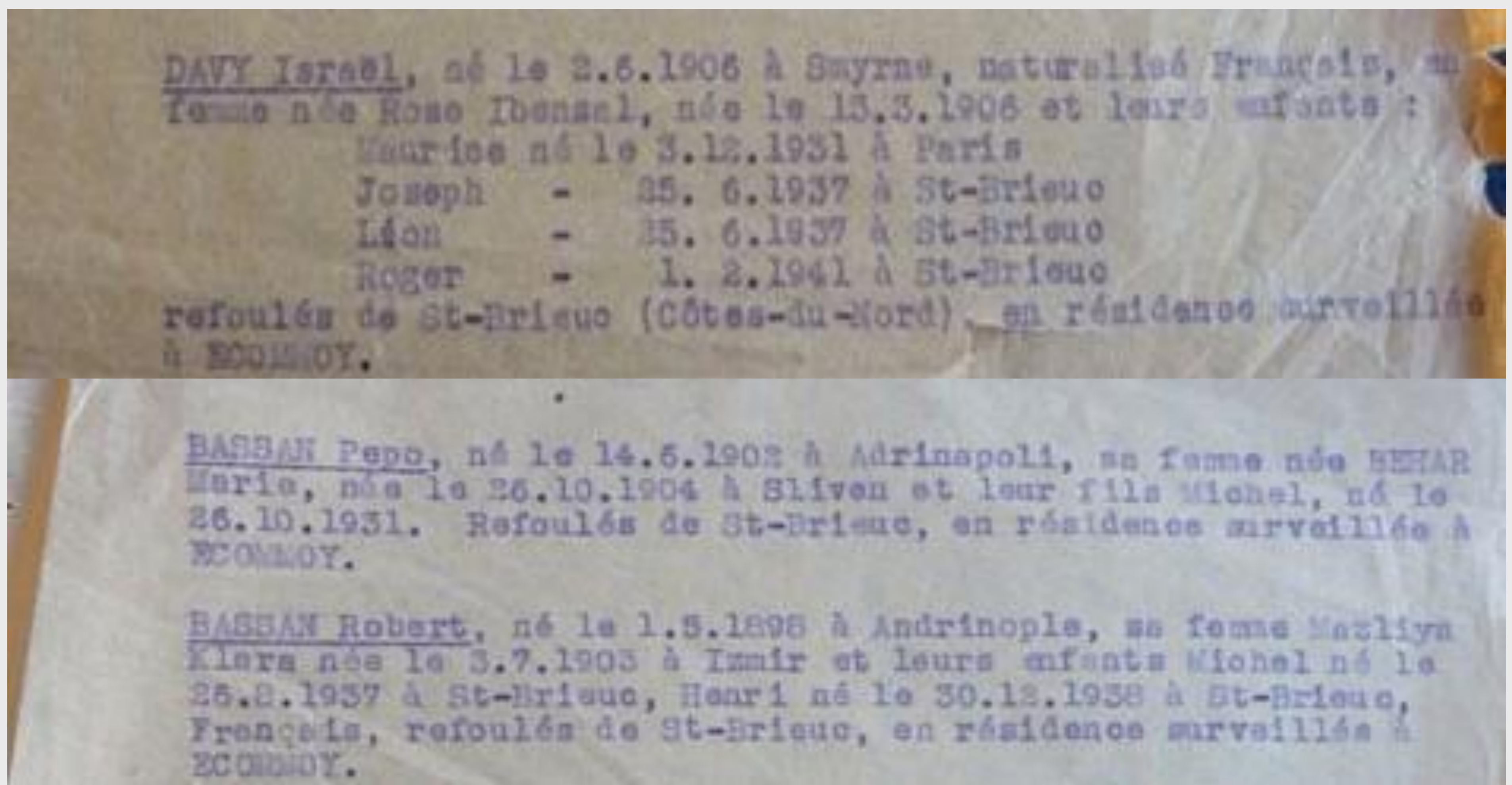

DAVY Israël, né le 2.6.1906 à Smyrne, naturalisé Français, sa femme née Rose Ibensal, née le 13.3.1906 et leurs enfants :
Maurice né le 3.12.1931 à Paris
Joseph - 25. 6.1937 à St-Brieuc
Léon - 25. 6.1937 à St-Brieuc
Roger - 1. 2.1941 à St-Brieuc
refoulés de St-Brieuc (Côtes-du-Nord), en résidence surveillée à ECOMMOY.

BASSAN Pepo, né le 14.6.1902 à Adrinapoli, sa femme née BEHAR Marie, née le 26.10.1904 à Sliven et leur fils Michel, né le 26.10.1931. Refoulés de St-Brieuc, en résidence surveillée à ECOMMOY.

BASSAN Robert, né le 1.5.1898 à Andrinople, sa femme Matliyn Klara née le 3.7.1903 à Izmir et leurs enfants Michel né le 26.8.1937 à St-Brieuc, Henri né le 30.12.1938 à St-Brieuc, Français, refoulés de St-Brieuc, en résidence surveillée à ECOMMOY.

Archives départementales de la Sarthe : recensement des israélites du 23 décembre 1941 (670W129) paru sur le site d' Yves Moreau *Les Déportés de la Sarthe.*

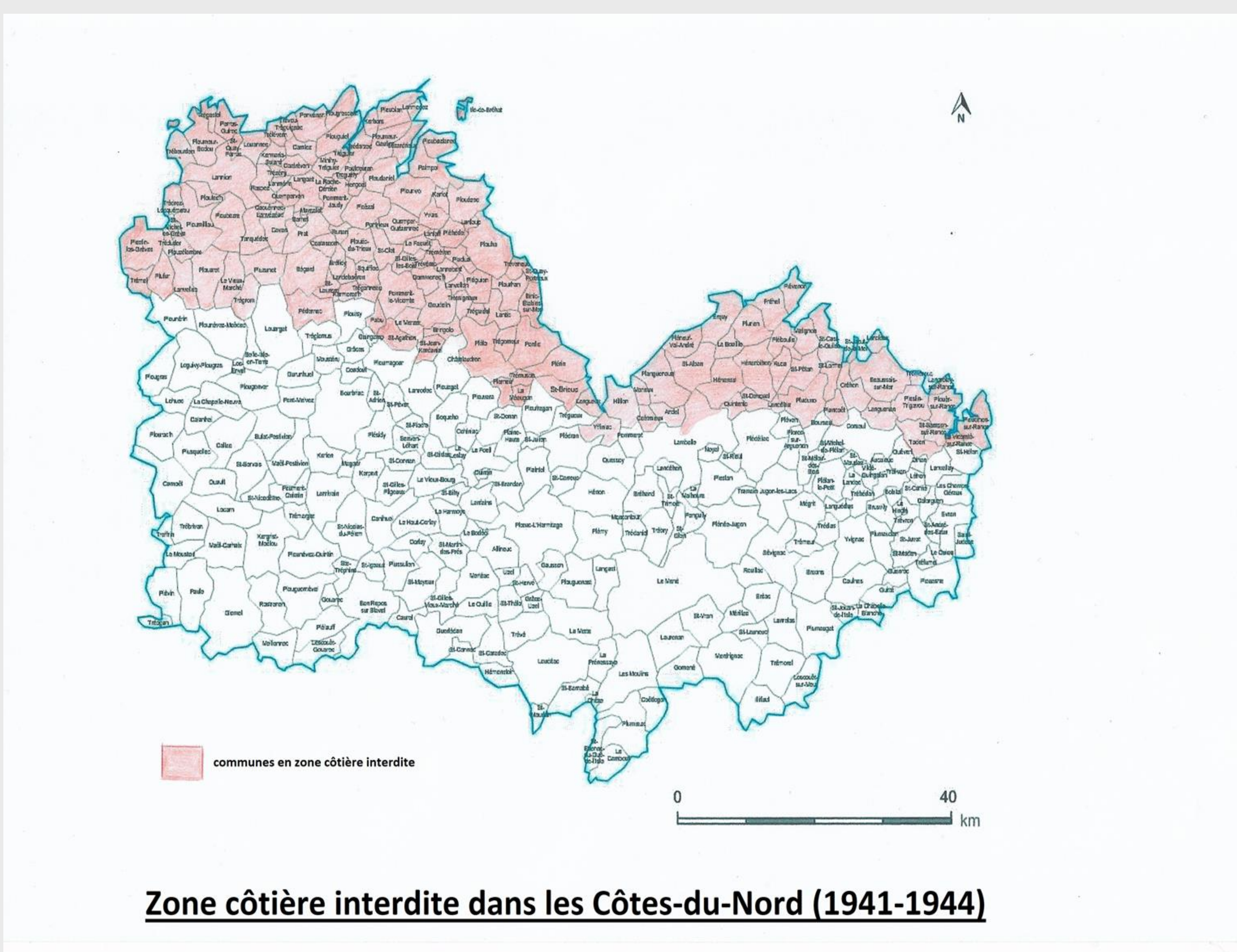

Zone côtière interdite dans les Côtes-du-Nord (1941-1944)

Les personnes juives vivant dans la zone interdite (en rouge sur la carte) étaient refoulées à Ecommoy (près du Mans dans la Sarthe) en résidence surveillée. Saint-Brieuc fait partie de cette zone. Les familles Davy, Hasson, de Robert Bassan et de Pépo Bassan ont donc été refoulées. Les familles Fékété et Lévy n'ont pas été refoulées puisqu'elles vivaient de façon clandestine.

Photographie de classe à Ecommoy en 1942, Collection Madeleine Garnier, paru sur le site d'Yves Moreau *Les Déportés de la Sarthe.*

Les jeunes des familles refoulées avaient le droit d'aller à l'école. Sur cette photo on peut voir les deux enfants Davy (en jaune) et les enfants de Robert Bassan (en rouge).

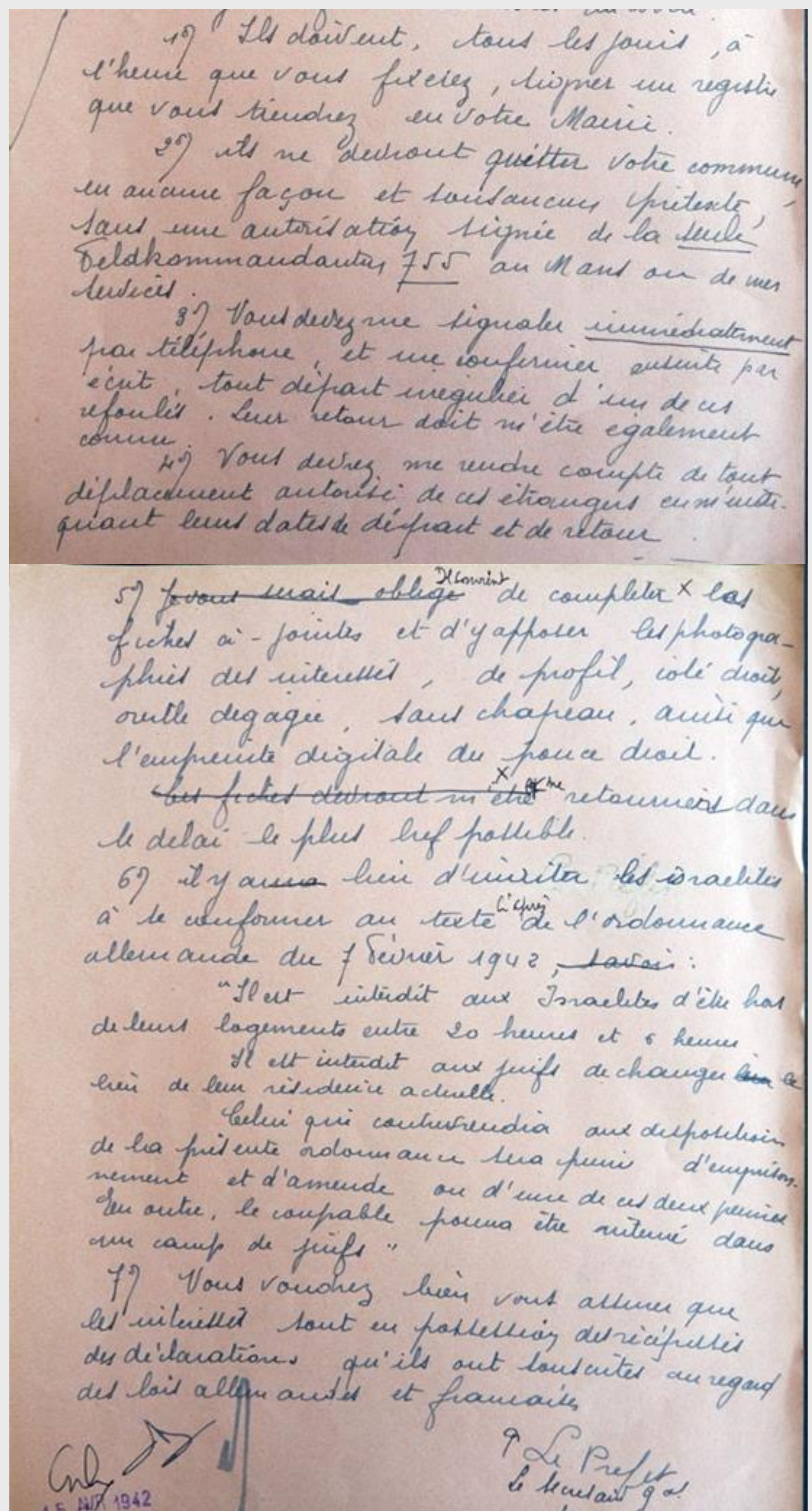

1° Ils doivent, tous les jours, à l'heure que vous fixerez, signer un registre que vous tiendrez en votre Mairie.
2° Ils ne devront quitter votre commune en aucune façon et sous aucun prétexte, sans une autorisation signée de la seule Feldkommandantur 755 au Mans ou de mes services.
3° Vous devez me signaler immédiatement par téléphone, et me confirmer ensuite par écrit, tout départ irrégulier d'un de ces refoulés. Leur retour doit m'être également connu.
4° Vous devrez me rendre compte de tout déplacement autorisé de ces étrangers en m'indiquant leurs dates de départ et de retour.
5° ~~Je vous serais obligé~~ Il convient de compléter x les fiches ci-jointes et d'y apposer les photographies des intéressés, de profil, côté droit, oreille dégagée, sans chapeau, ainsi que l'empreinte digitale du pouce droit.
~~Ces fiches devront m'être~~ x retournées dans le délai le plus bref possible.
6° Il y aura lieu d'inviter les israélites à se conformer au texte ci-après de l'ordonnance allemande du 7 février 1942, ~~suivant~~ :
"Il est interdit aux Israélites d'être hors de leurs logements entre 20 heures et 6 heures.
Il est interdit aux juifs de changer ~~leur~~ de lieu de leur résidence actuelle.
Celui qui contreviendra aux dispositions de la présente ordonnance sera puni d'emprisonnement et d'amende ou d'une de ces deux peines. En outre, le coupable pourra être interné dans un camp de juifs."
7° Vous voudrez bien vous assurer que les intéressés sont en possession des récépissés des déclarations qu'ils ont souscrites au regard des lois allemandes et françaises.

P. Le Préfet
le Secrétaire Gal

15 AVR 1942

Archives départementales de la Sarthe : lettre du préfet de la Sarthe à la Feldkommandantur du Mans 755 du 11 mai 1942(532W19), paru sur le site d'Yves Moreau *Les Déporté de La Sarthe.*

Des contraintes sont imposées aux Juifs : couvre-feu de 20h à 6h, interdiction de déménager, obligation de passer à la mairie tous les jours, interdiction de quitter la commune. Si quelqu'un enfreint ces règles, il sera emprisonné et/ou aura une amende.

Antisémitisme

L'étoile jaune

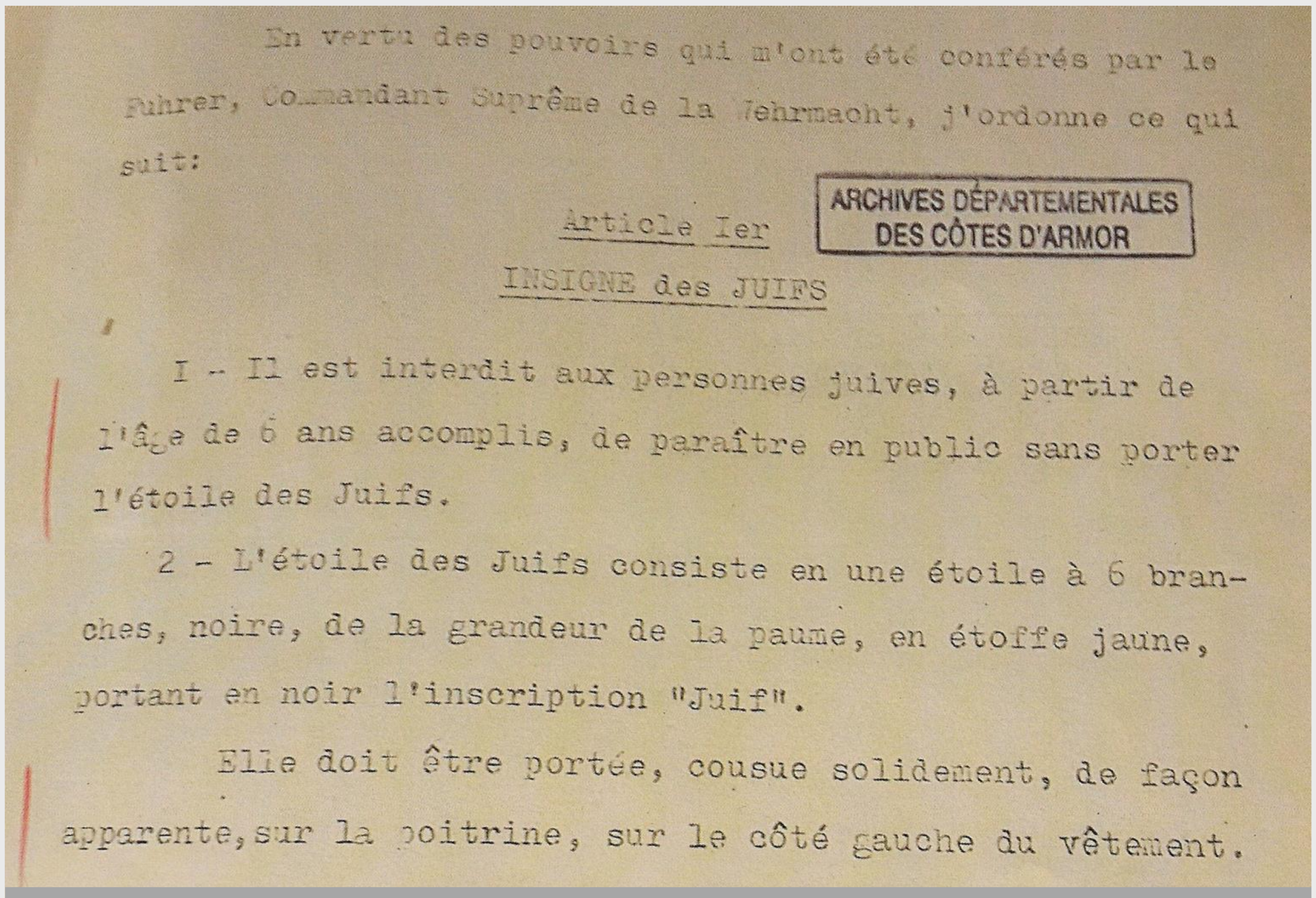

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par le Fuhrer, Commandant Suprême de la Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit:

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES D'ARMOR

Article Ier

INSIGNE des JUIFS

I - Il est interdit aux personnes juives, à partir de l'âge de 6 ans accomplis, de paraître en public sans porter l'étoile des Juifs.

2 - L'étoile des Juifs consiste en une étoile à 6 branches, noire, de la grandeur de la paume, en étoffe jaune, portant en noir l'inscription "Juif".

Elle doit être portée, cousue solidement, de façon apparente, sur la poitrine, sur le côté gauche du vêtement.

8ème Ordonnance allemande sur le port obligatoire de l'étoile juive à partir du 7 juin 1942 (Archives Départementales des Côtes d'Armor).

Le port de l'étoile jaune est obligatoire à partir de six ans et montre la volonté des autorités allemandes de discriminer les Juifs. On voit sur le document ci-dessus la réglementation en matière de port de l'étoile jaune. On peut noter la précision des consignes données qui sont très contraignantes. Les enfants juifs sont obligés de porter l'étoile même à l'école.

Spécimen de l'étoile juive (Archives Départementales des Côtes d'Armor).

Certains Juifs n'acceptaient pas de porter l'étoile jaune au nom de l'égalité, comme cet ancien combattant de la guerre 14-18, David Blum qui a été soldat pendant la guerre 1914-1918, blessé deux fois et décoré pour son courage.

Dans la lettre ci-contre, adressée au préfet des Côtes-du-Nord, il demande à être exempté du port de l'étoile au titre d'ancien combattant. Sa demande ne sera pas retenue. Il est même arrêté le 13 novembre 1942 car il ne porte pas assez visiblement l'étoile jaune (il la dissimule sous sa blouse de travail). De nombreux Dinannais signent une lettre de protestation contre son arrestation. Mais il est incarcéré à la prison Charner à Saint-Brieuc. Il est déporté et gazé à Auschwitz le 7 septembre 1943.

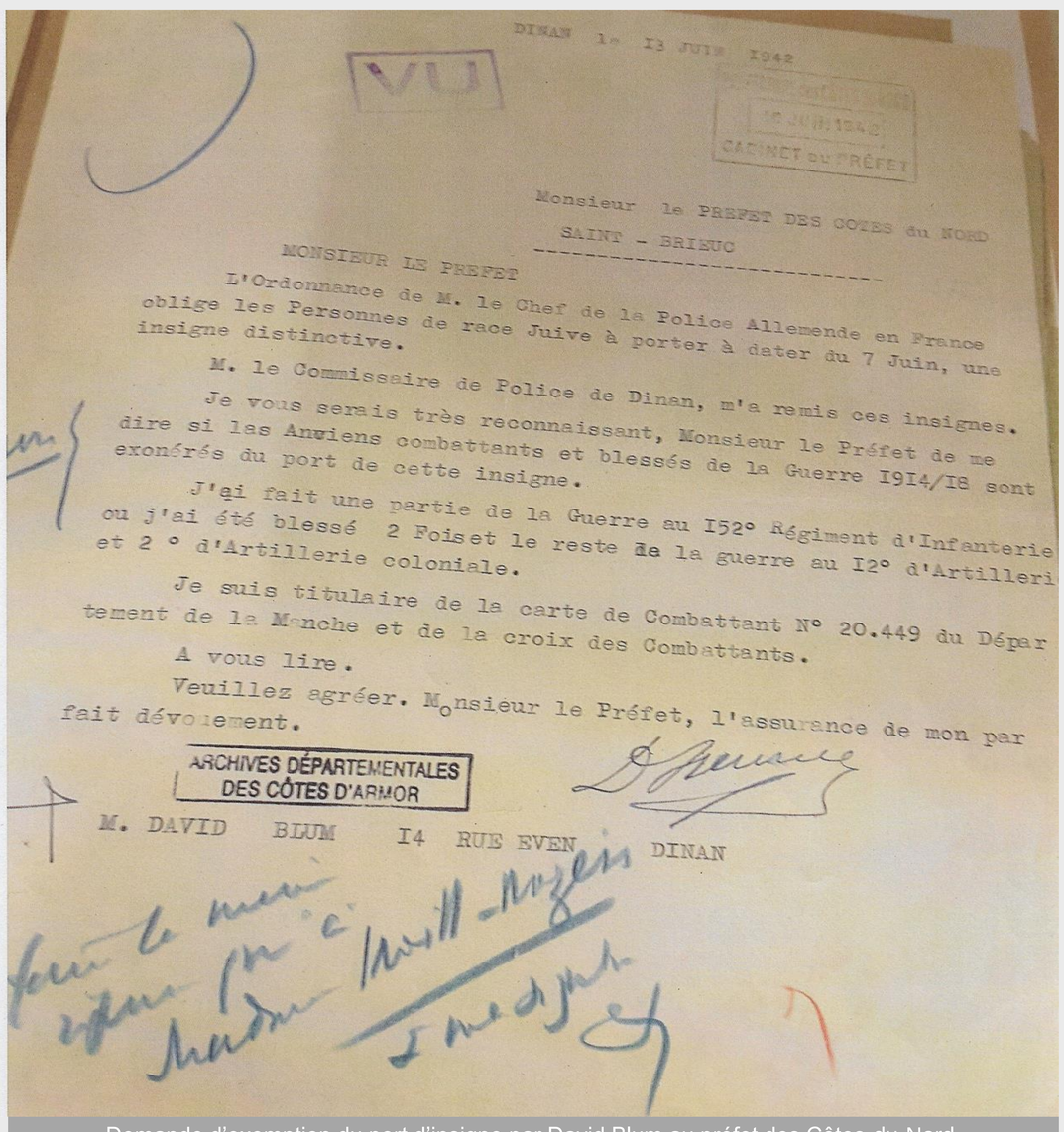

DINAN le 13 JUIN 1942

VU

CABINET du PRÉFET

Monsieur le PREFET DES COTES du NORD
SAINT - BRIEUC

MONSIEUR LE PREFET

L'Ordonnance de M. le Chef de la Police Allemende en France oblige les Personnes de race Juive à porter à dater du 7 Juin, une insigne distinctive.

M. le Commissaire de Police de Dinan, m'a remis ces insignes.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Préfet de me dire si les Anciens combattants et blessés de la Guerre 1914/18 sont exonérés du port de cette insigne.

J'ai fait une partie de la Guerre au 152° Régiment d'Infanterie ou j'ai été blessé 2 Fois et le reste de la guerre au 12° d'Artilleri et 2 ° d'Artillerie coloniale.

Je suis titulaire de la carte de Combattant N° 20.449 du Départ tement de la Manche et de la croix des Combattants.

A vous lire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon par fait dévouement.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES D'ARMOR

M. DAVID BLUM 14 RUE EVEN DINAN

Demande d'exemption du port d'insigne par David Blum au préfet des Côtes-du-Nord, datée du 13 juin 1942 (Archives Départementales des Côtes d'Armor).

Arrestations

La collaboration

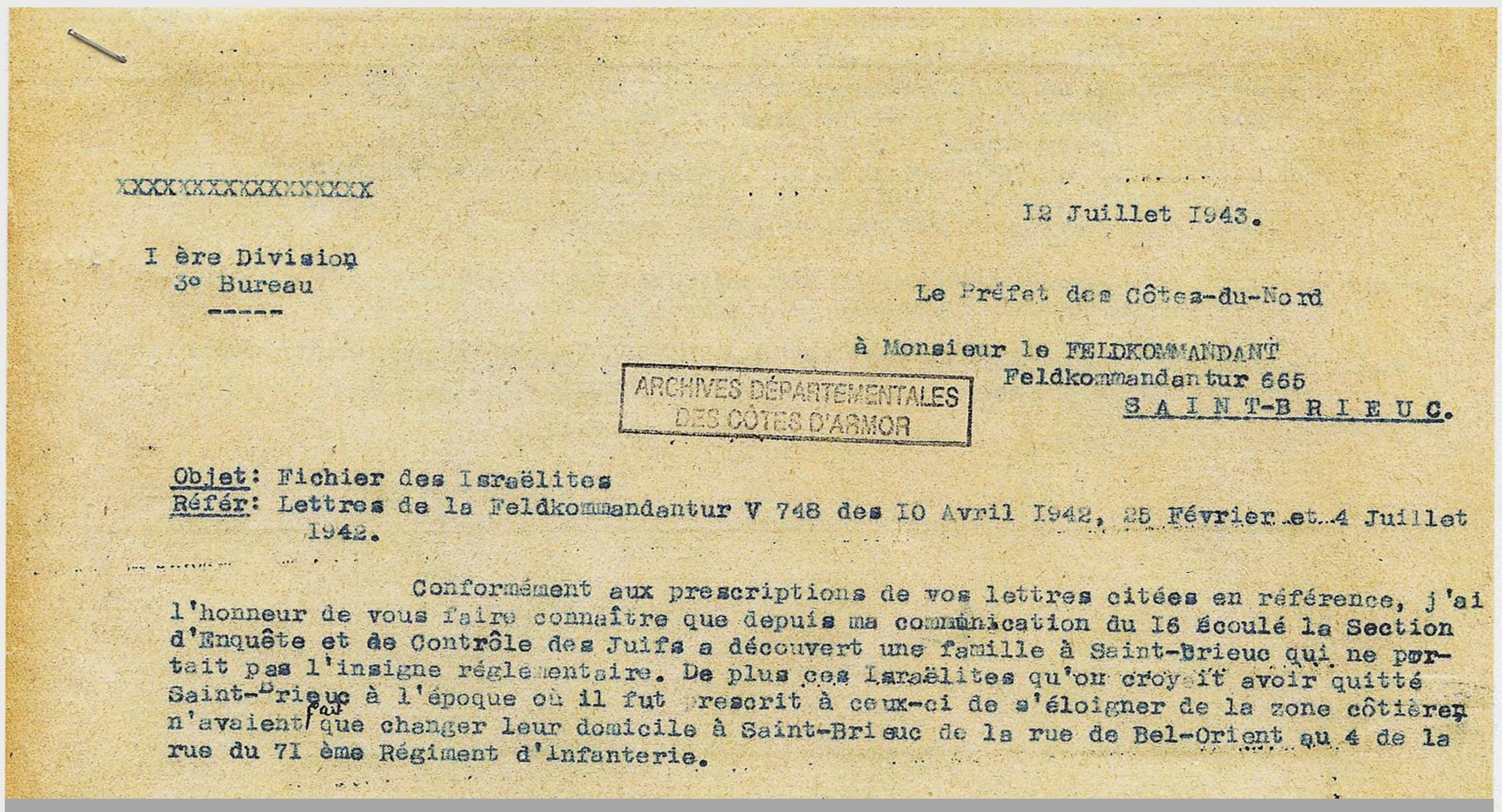

XXXXXXXXXXXXXXXX

I ère Division
3e Bureau
-----

12 Juillet 1943.

Le Préfet des Côtes-du-Nord

à Monsieur le FELDKOMMANDANT
Feldkommandantur 665
S A I N T-B R I E U C.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DES CÔTES D'ARMOR

Objet: Fichier des Israëlites
Référ: Lettres de la Feldkommandantur V 748 des IO Avril I942, 25 Février et 4 Juillet 1942.

Conformément aux prescriptions de vos lettres citées en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que depuis ma communication du I6 écoulé la Section d'Enquête et de Contrôle des Juifs a découvert une famille à Saint-Brieuc qui ne portait pas l'insigne réglementaire. De plus ces Israëlites qu'on croyait avoir quitté Saint-Brieuc à l'époque où il fut prescrit à ceux-ci de s'éloigner de la zone côtière n'avaient fait que changer leur domicile à Saint-Brieuc de la rue de Bel-Orient au 4 de la rue du 7I ème Régiment d'Infanterie.

Courrier du préfet des Côtes-du-Nord à la Feldkommandantur, au sujet de l'arrestation de la famille Lévy, daté du 12 juillet 1943 (Archives Départementales des Côtes d'Armor)

PORTRAIT D'UN COLLABORATEUR

Monsieur X était un homme assez petit et enrobé. Il avait le visage rond, pâle et un léger double-menton, avec cependant une mâchoire assez marquée, lui donnant un air froid et peu sympathique. Il plaquait toujours vers l'arrière ses cheveux bruns légèrement grisonnants sur les tempes. Ses sourcils noirs et épais accentuaient le regard froid et dur de ses yeux bleus. Sous son nez imposant, sa bouche fine s'ornait d'une moustache qui ressemblait vaguement à celle d'Hitler. Il ne souriait jamais car il avait les dents passablement mal rangées.

Pour être honnête, il avait un style vestimentaire qu'il jugeait élégant mais qui n'était que banal. Il portait un costume sombre et une chemise blanche qu'il agrémentait alternativement d'un nœud papillon ou d'une fine cravate noire si serrée qu'elle semblait l'étrangler. Des chaussures de cuir marron au bout pointu complétaient cette tenue.

Monsieur X affichait souvent un air hautain. Ses choix politiques le faisaient se croire supérieur aux autres. Il aimait prendre des clichés, chasser du gibier. Il aimait surtout traquer à vrai dire. Monsieur X était déterminé, quand il avait un objectif, il l'accomplissait toujours… Il était lâche, cruel et avant tout antisémite…
Bref, Monsieur X était un collaborateur.

Texte collectif des élèves de 3°2, Collège Charles de Gaulle, Hillion.

CARRIERE D'UN COLLABORATEUR

1902 : Naissance à Dinard
Années 1930 : Chef régional de Solidarité française, un mouvement fasciste.
1941 : engagé dans La Légion des Volontaires Français pour combattre sur le Front russe aux côtés des Allemands.
1942 : délégué régional des sections d'enquête et de contrôle du commissariat général des questions juives pour la Bretagne (SEC).
Avril 1944 : chef de la Milice à Rennes.
1946 : Condamné à mort par la justice et fusillé à Rennes.

La famille Lévy est arrêtée le 28 juin 1943 à Saint-Brieuc au 4, rue du 71ème RI, par la police de sûreté allemande car elle n'était plus inscrite sur le recensement de 1941, ne portait pas l'étoile jaune et qu'elle était restée habiter dans la zone côtière interdite pour les Juifs. La famille est ensuite incarcérée dans la prison de Saint-Brieuc puis elle est déportée.

Commissariat Général aux Questions Juives
Rapport n° 106-X, délégué régional.
Rennes le 28 juin 1943
Affaire LEVY Maurice
Lieu : 4 rue du 71e RI à Saint-Brieuc.
Origine : Information de la délégation.
Objet : Déterminer le caractère racial des intéressés.
Maurice LEVY né le 6 juin 1890 à Puttelange.
LEVY née JACOB Suzanne née le 25 août 1895 à Paris.
2 enfants : Raymond né le 6 août 1925 à Paris
Jean né le 12 novembre 1928 à Paris
Enquête : Nous avons enquêté sur le nommé LEVY. Il travaille dans une fabrique de savon où il était employé avant comme voyageur de commerce. Sur sa carte d'identité figure la mention « JUIF » mais il ne porte pas l'étoile et n'était pas inscrit sur les livres de police de Saint-Brieuc.
Il nous a déclaré être de religion juive et avoir été circoncis.
Nous avons également interrogé son épouse, laquelle possède une carte d'identité délivrée par la mairie de Plaintel mais où la mention « JUIF » ne figure pas.
Les deux enfants auraient été baptisés il y a environ 10 ans. L'aîné, Raymond, travaille comme apprenti architecte chez Monsieur Rolland à Saint-Brieuc, et le deuxième fils, Jean, se trouve dans une ferme près de Plaintel.
Étant donné qu'il s'agissait de Juifs 100 % nous avons mené le père et la mère au commissariat de police le plus près et signalé à la police de sûreté allemande le lieu de travail des deux enfants.
Au cours de la journée, la Sicherheitspolizei a incarcéré le père LEVY et son épouse ainsi que le fils Raymond. Quant au deuxième fils, Jean, la police de sûreté allemande n'a pas pu le découvrir à Plaintel.
Conclusion :
1.Maurice LEVY est un Juif déclaré mais ne porte pas l'étoile et n'observe aucune ordonnance allemande relative aux Juifs.
2.La Juive LEVY née JACOB ne s'est pas déclarée et a reconnu être de race juive.
3.Les enfants [...] ayant quatre grands-parents juifs sont à considérer comme juifs même s'il était établi qu'ils auraient reçu le sacrement du baptême catholique.
En conséquence, nous demandons l'internement de toute la famille LEVY.
Le délégué régional X...
Destinataires : S.E.C. Paris
***Sicherheitspolizei* Rennes**
***Sicherheitspolizei* Saint-Brieuc**
Préfecture des Côtes-du-Nord

Rapport de l'arrestation de la famille Lévy rédigé par le Délégué régional des Sections d'enquête et de contrôle du Commissariat général des questions juives, daté du 28 juin 1943
(Archives Départementales des Côtes d'Armor).

Photographie actuelle du 4 rue du 71ème Régiment d'Infanterie à Saint-Brieuc.

Arrestations

La prison de St-Brieuc

Photographie actuelle de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc

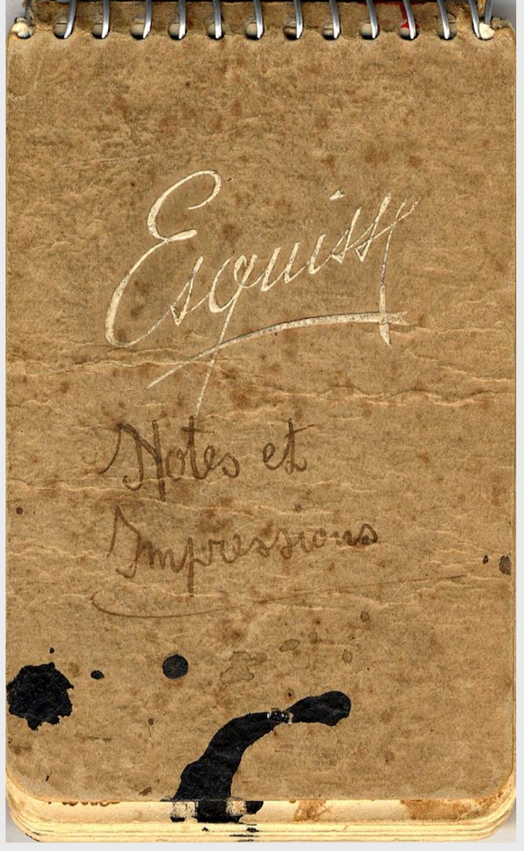

Extraits des carnets de dessins de Raymond Lévy (Archives Départementales des Côtes d'Armor).

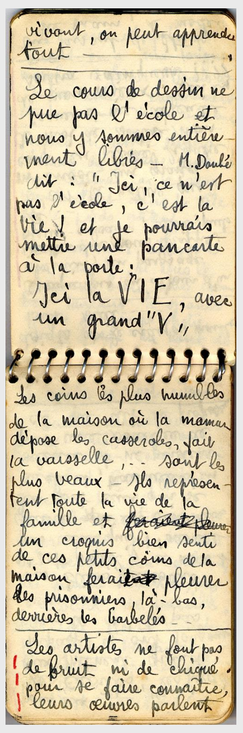

Raymond Levy est incarcéré avec sa famille le 7 juillet 1942 dans la prison de Saint-Brieuc. Il y reste trois semaines avant d'être déporté. Pendant son emprisonnement il dessine et écrit dans son carnet : Il a dessiné sa mère, son père, son frère et d'autres prisonniers juifs qui attendent d'être déportés.
Il a confié son carnet à un gardien de la prison qui l'a déposé au café Pincemin à St-Brieuc. C'est son ami Mark Bougeard qui est venu le chercher pour le donner à son professeur de dessin Emile Daubé.

Arrestations

Un enfant caché

60 années ont passées - 60 années de luttes, de joies, d'amours, de peines de reussites et d'echecs,
Ce 60 années, je le dois uniquement à deux femmes - Combien cette à ma Memoire -
Toi, Maman et vous Madame Gorse qui m'avez tendue la main - La main de la vie -
"On dit" que le temps attenue ou efface certains souvenirs - Mais quand la blessure est profonde - ancrée au fond de soi, cette blessure que l'on a cachée à ses enfants par un sentiment que l'on ne peut exprimer, mais qui inconsciemment a guidée votre temps de vie -
Un rien, une image, un son peut rouvrir la cicatrice
Car la blessure est toujours presente -

1500 Hommes-Femmes-Enfants dans ce convoi
n°: 68 pour Auschwitz
- 42 seulement sont revenus -

Non, - 43 - Moi Michel Bassan, certainement le dernier survivant de ce passé -

A toi Maman, je te dois de ne pas avoir fini ce Train -
A vous Madame Gorse, je vous dois de vivre -

Directrice de cet petit college d'Ecommoy,
Quand on a frappé à votre porte, à demi-mot, et sans aucune Hesitation - Vous m'avez tendue
- Votre Main -

II

Dans le grenier de cette ecole, vous m'avez caché longtemps - les journées n'en finissaient pas - je pleurais beaucoup - Je comprenais mal toutes ces atteintes -

La nuit tombée, vous veniez me chercher pour "un tour de jardin" - Vos paroles etaient pleines d'amour et d'espoir -

Espoir - Espoir de vivre un jour comme les enfants que j'entendais rire et jouer pendant les recreations -

Pendant les vacances scolaires, les soldats prenaient leurs quartiers dans le college - J'etais terrorisé - une peur qui m'enlevait même la force de bouger -

Mais vous etiez là pour me rassurer, me consoler -

Et puis un jour, vous avez pris le risque de m'integrer à vos élèves - je vivais pleinement -
Toi, Michel, le fils de Madame Gorse tu etais devenu mon Copain de jeu -

Ta Maman ne faisait aucune difference de tendresse ni d'amour entre toi et Moi

Je t'aimais -

VI

Tout à une fin - Même la Guerre -
Le Monde était joyeux - insouciant -
Maman m'avait dit "Quand tout sera fini,
Je reviendrai te chercher"
- Mais elle ne revenait pas -
Mon oncle, ma tante, Henry, ma famille, tous ceux qui avaient été mon univers ne revenaient pas
Pourquoi ?
Et toi Maurice Davy mon confident d'enfance,
où étais-tu ?
Un après Midi, Madame Gorse et Moi sommes partis nous promener dans l'allée de Fourneray -

Avec des mots pleins de douceur, elle m'a dit Ce qui s'était passé -
- L'Horreur -
Elle m'a dit aussi que sa Maison était
- la Mienne -
Je comprenais tout - au delà de la douleur - du vide -
J'éprouvais un sentiment indefinissable d'amour, de gratitude, un je ne sais quoi pour cette femme admirable -
Ta Maman, Michel, qui avait mis en péril sa vie
- pour moi - et qui, ce jour-là, gardait
Ma main dans la sienne -

Et puis un jour, Maman est revenue - Seule -
Soixante années ont passées. Me voici à l'Hiver de ma vie -
Quels mots d'amour, de respect de tendresse puis-je vous écrire à vous - Madame Gorse -
Pour vous dire combien vous êtes là -
Toujours présente à ma Mémoire et dans mon Coeur -

Michel Bassan

Michel Bassan
26 Allée Georges Rouault
allée n° 2
PARIS 75019

Récit du sauvetage de Michel Bassan, enfant caché par une directrice d'école : Mme Gorse ,collection Marie Brilleaud (2005).

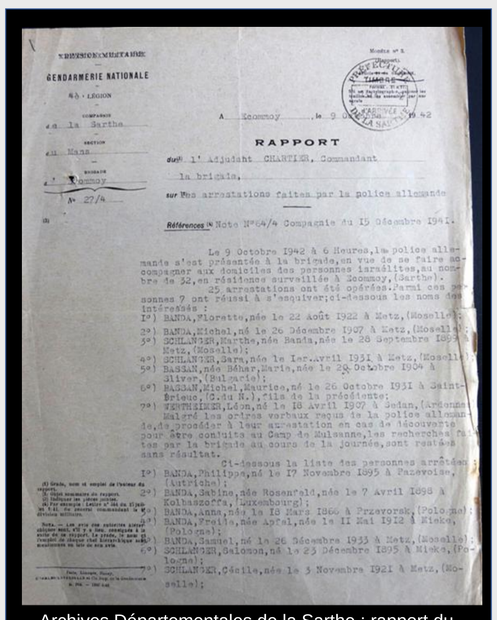

GENDARMERIE NATIONALE

RAPPORT

Archives Départementales de la Sarthe : rapport du commandant de la brigade de gendarmerie d'Ecommoy du 9 octobre 1942 (616W106-B), paru sur le site d'Yves Moreau *Les Déportés de la Sarthe*.

25 personnes juives sont arrêtées à Ecommoy en 1942, pour être transférées au camp de Mulsanne. 7 parviendront à s'évader, parmi lesquelles Michel Bassan qui se réfugie chez Mme Gorse.
Les familles juives sont ensuite libérées du camp de Mulsanne car elles sont turques. Mais en 1944 toutes les personnes juives d'Ecommoy venant de Saint-Brieuc seront arrêtées et déportées à Drancy puis Auschwitz. Personne ne reviendra.

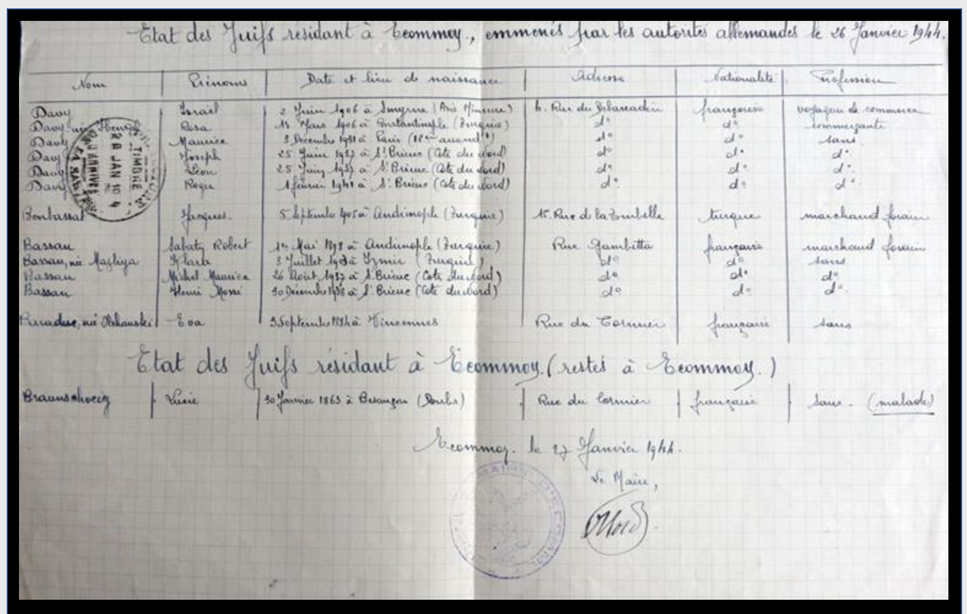

Etat des Juifs résidant à Ecommoy, emmenés par les autorités allemandes le 26 Janvier 1944.

Archives Départementales de la Sarthe : Etat des juifs résidant à Ecommoy, emmenés par les autorités allemandes le 26 janvier 1944 (616W106-A), paru sur le site d'Yves Moreau *Les Déportés de la Sarthe*.

Arrestations

«Justes parmi les nations»

Photographie de Marie et Élisa en 1952,
site AJPN *Anonymes, Justes et persécutés durant la période nazie dans les communes de France*.

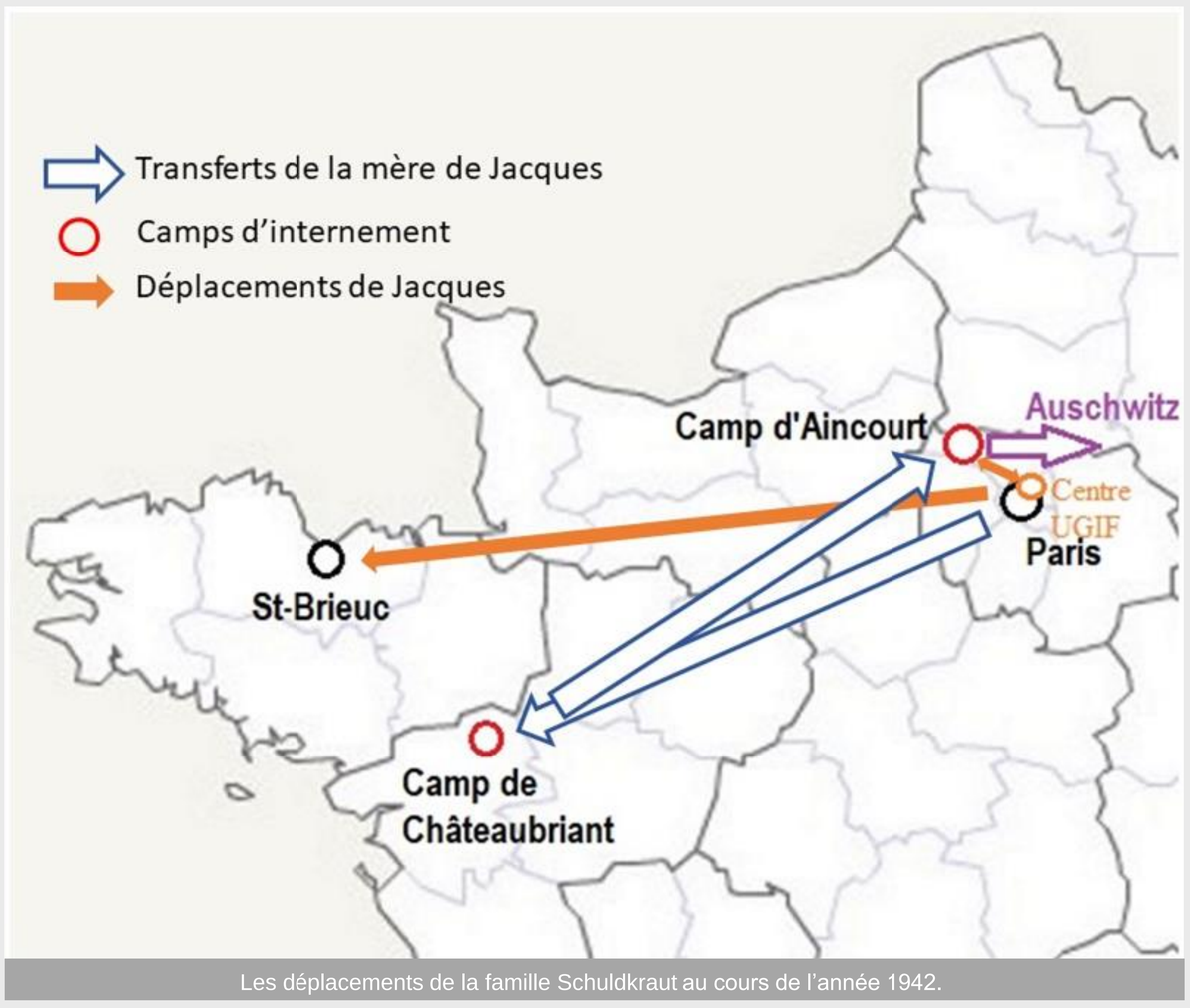

Les déplacements de la famille Schuldkraut au cours de l'année 1942.

Jacques Schuldkraut est un enfant juif d'origine polonaise. Il vit à Paris avec sa mère Madeleine jusqu'en 1942. Il a 13 ans quand sa mère est arrêtée et internée au camp de Châteaubriant (carte ci-contre). Elle y rencontre Marie Josse arrêtée pour avoir insulté l'Amiral Darlan à Saint-Brieuc. Elles se lient aussi tôt d'amitié.

Madeleine est ensuite internée au camp d'Aincourt, où Jacques la rejoint. Elle est déportée à Auschwitz et Jacques va dans un centre UGIF à Paris.
Le 20 octobre 1942, Marie et Élisa Josse sauvent Jacques de la déportation en venant le chercher à l'UGIF, en prétendant qu'il est leur neveu.
Jacques partage leur quotidien dans leur café-restaurant, rue d'Orléans. Des amis de Marie et Élisa procurent à Jacques une carte d'identité au nom de «*Jacques Sylvestre* », né en Algérie. Il est scolarisé au Sacré-Cœur de Saint-Brieuc. Il reste chez ses « tantes » jusqu'à la fin de la guerre.
Marie et Elisa Josse sont reconnues comme *« Justes parmi les nations »* pour avoir sauvé un enfant juif de la déportation.

Photographie actuelle du café-restaurant, rue d'Orléans (aujourd'hui rue Jean-Métairie).

Photographie de Marie et Jacques en 1945-1946,
site AJPN *Anonymes, Justes et persécutés durant la période nazie dans les communes de France*.

9 enfants juifs de St-Brieuc déportés

Henri Bassan 5 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 20.02.1944

Michel Bassan 6 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 20.02.1944

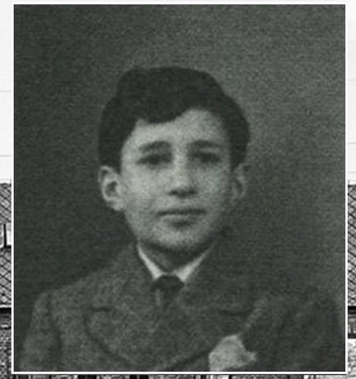

Maurice Davy 12 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 15.02.1944

Roger Davy 3 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 15.02.1944

Joseph Davy 6 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 15.02.1944

Léon Davy 6 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 15.02.1944

Alain Fékété 6 ans
Convoi n°75
gazé à Auschwitz
le 2.06.1944

Jean Lévy 15 ans
Convoi n°58
gazé à Auschwitz
le 2.08.1943

Raymond Lévy 17 ans
Convoi n°58
gazé à Auschwitz
le 2.08.1943